

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme JOCELYNE BEAUDET, présidente,
M. JULES DUFOUR, commissaire,
M. MOHAMED BERRAJA, commissaire.

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE DÉRIVATION PARTIELLE
DE LA RIVIÈRE MANOUANE PAR HYDRO-QUÉBEC**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 5

Séance tenue le 17 mai 2001, à 13 heures 30
Hôtel Universel
Salle Piékougami
1000, boulevard des Cascades
Alma

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 17 MAI 2001
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
QUESTIONS DE LA COMMISSION..... 1
PÉRIODE DE QUESTIONS
M. JACQUES RUELLAND..... 19
QUESTIONS DE LA COMMISSION..... 33
M. JACQUES RUELLAND..... 40
Mme CÉCILE DUCHESNE..... 48
M. JOHN BURCOMBE 49
M. JACQUES RUELLAND..... 52
Mme CÉCILE DUCHESNE..... 55
Reprise de la séance
M. DENIS BRASSARD 57
QUESTIONS DE LA COMMISSION..... 65
M. JACQUES RUELLAND..... 73

SÉANCE DU 17 MAI 2001
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
QUESTIONS DE LA COMMISSION

5 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Bon après-midi, mesdames et messieurs, bienvenue à la cinquième séance de l'audience sur la dérivation partielle de la rivière Manouane par Hydro-Québec.

10 Nous avons cet après-midi une représentante de la MRC du Lac-Saint-Jean, madame Nathalie Audet. Nous avons aussi un représentant du Fjord-du-Saguenay, monsieur Claude Gagnon.

15 Nous aurons, dans une quarantaine de minutes, par lien téléphonique, monsieur Yves Gendron, de la MRC Haute-Côte-Nord.

Nous avons aussi le représentant, monsieur Nazon, du ministère des Ressources naturelles, et naturellement nos deux (2) organismes fidèles de la semaine, ministère de l'Environnement, et monsieur Guérin de la Société de la faune du Québec.

20 On va d'abord débiter par des questions de la Commission et ensuite, s'il y a des questions du public, on pourra passer quelques participants cet après-midi.

25 Alors je passe la parole à monsieur Berraja.

PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:

Merci madame la Présidente.

30 Pour commencer, je voudrais demander un complément d'information concernant les débits, et en particulier les débits minimums extrêmes. C'est-à-dire que normalement, pour maximiser l'information, il serait intéressant que le tableau 5.2, je pense que c'est à la page 5.4, inclurait aussi les hauteurs d'eau vis-à-vis des valeurs maximales, et des périodes de retour, et aussi les valeurs fréquentielles de débits minimums de différentes périodes de retour, s'il vous plaît.

35

PAR M. PATRICK ARNAUD:

40 Madame la Présidente, c'est ce qu'on nous demande d'ajouter dans le tableau, OK. Donc ça va prendre quelques calculs.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui, vous pourriez nous apporter l'information. Oui, ça va?

45

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Est-ce que vous pouvez préciser l'endroit où vous désirez avoir les niveaux?

50

PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:

Pour les niveaux, normalement, c'est vis-à-vis des débits maximums des différentes périodes de retour, c'est normal.

55

PAR M. PATRICK ARNAUD:

À quel endroit, monsieur le Commissaire?

60

PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:

Dans le tableau 5.2.

65

PAR M. PATRICK ARNAUD:

À quel endroit sur la rivière.

70

PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:

Sur la rivière, pour les valeurs données dans le tableau, à cet endroit. Ça va? Comme ça, on pourrait avoir les valeurs extrêmes et maximums, minimums, et les différentes périodes de retour, et les extrapolations des différentes valeurs.

75

Merci, madame la Présidente, la deuxième question, c'est concernant le CMP, la crue maximale probable. Pour aussi avoir le maximum d'information, il serait apprécié de préciser les critères de détermination de cette crue maximale probable. À part le coefficient disons multiplicateur, quels seraient en particulier les différents événements inclus pour obtenir ces valeurs.

80

Deuxième chose, concernant toujours la CMP, en réduisant la largeur des canaux, quelles sont les superficies supplémentaires qui seraient inondées et les répercussions sur les installations et l'environnement.

85

Et concernant toujours la CMP, y a-t-il un plan de mesures d'urgence pour l'ensemble du système Péribonka-Bersimis, parce qu'ils communiquent, et ceci est dans les circonstances de la crue maximale probable dix (10) ans, et bien sûr en appréciant les événements du Saguenay 96, s'ils ont été normalement inclus ou bien leur influence en réalité simulée dans de pareilles circonstances.

C'est tout, merci.

90

PAR M. PATRICK ARNAUD:

OK. Est-ce que vous voulez que je réponde maintenant?

95

PAR LA PRÉSIDENTE:

Vous pouvez répondre si vous avez...

PAR M. PATRICK ARNAUD:

100

Je peux répondre partiellement, j'aimerais répondre quand même sur certains points.

PAR LA PRÉSIDENTE:

105

Oui, oui, allez-y.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

110

Alors j'aimerais préciser à monsieur le Commissaire que pour l'évaluation de la CMP, nous avons tenu compte de l'ouverture du barrage Manouane-Est. C'est-à-dire que pour le calcul de la CMP, ça tient compte que le barrage de Manouane-Est est ouvert, le barrage qui est tout en haut de la Manouane.

115

Pour l'autre partie, les calculs de CMP ont été basés je pense que des modèles qui font le calcul de ruissellement du bassin versant.

120

Pour ce qui est de la CMP toujours et de la largeur des canaux, je voudrais rappeler qu'en cas de CMP, dès que le niveau quatre cent dix-huit (418 m) est atteint, l'eau est retournée à la Manouane. Donc bien avant l'arrivée de la CMP, tout s'en va dans la Manouane, et puis les canaux de dérivation, nous avons établi la hauteur à laquelle serait l'eau dans les canaux de dérivation, je pense que c'est quatre cent vingt et quelque chose.

125

Donc actuellement, les ouvrages permettent de faire passer la CMP là où elle passerait normalement, c'est-à-dire dans la Manouane, avec une certaine dérivation dans les canaux de dérivation.

130

Troisièmement, si j'ai bien compris, nous avons une CMP qui est nettement supérieure à la crue qui a eu lieu en 96. Donc nous sommes très sensibles et nous avons été très sensibles à cette problématique.

Et là, au niveau de ce que vous nous parlez, vous nous parlez des plans d'urgence, j'aimerais savoir exactement qu'est-ce que vous voudriez obtenir. Nous avons une procédure de

135 plan d'urgence qui, dans ce cas-là, s'appliquerait aux installations de Bersimis, mais pour l'instant, là je pense que la société Alcan appliquerait ses plans d'urgence. Et dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord, il y a toujours un maillage dans ces circonstances critiques.

Donc actuellement, il n'y a pas un plan d'urgence spécifique pour la rivière Manouane, puisque la rivière Manouane, avec la CMP, redeviendrait la rivière Manouane.

140 Alors je voulais apporter ces précisions qui, je pense, sont importantes, parce que le détournement de la rivière Manouane, en cas de CMP, donc en cas d'urgence, la rivière redevient ce qu'elle est aujourd'hui et donc, c'est quand même les installations d'Alcan qui vont devenir les détentrices du manoeuvrage, si je peux dire. C'est ce que je voulais ajouter.

145 J'ai reçu une information technique que j'aimerais lire avant de vous la communiquer, s'il vous plaît. Actuellement, on me dit que des canaux inférieurs de douze mètres (12 m) seraient très coûteux, parce qu'actuellement, la machinerie est conçue pour des canaux d'à peu près douze mètres (12 m), qu'on utiliserait au niveau des grues.

150 Et on me dit que la crue maximale probable a été calculée avec un ppm de vingt et un virgule soixante-quatorze centimètres (21,74 cm) et un couvert de neige de cinquante point vingt-sept centimètres (50,27 cm), avec une récurrence de un dans cent (1:100). En plus, le lac Manouane, l'évacuateur du lac Manouane serait ouvert.

155 **PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:**

Merci. Mais la précision que vous donnez, un sur cent (1/100), c'est la crue centenaire.

160 Et la CMP, normalement, elle est au-delà de la crue décamillénaire. Et le niveau, c'est à quatre cent dix-huit (418 m), normalement, même à quatre cent quatorze (414 m), la CMP.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

165 C'est coïncidant avec une pluie maximum probable de vingt et un point soixante-quatorze centimètres (21,74 cm). Donc c'est la coïncidence du couvert de neige, de la pluie maximum probable plus de l'ouverture du barrage Manouane.

PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:

170 Merci.

Est-ce que vous avez simulé des situations pour les zones inondées, une cartographie des zones inondées?

175

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Je pense pas qu'on l'a fait. Non, on l'a pas fait.

180

PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:

Est-ce que vous avez un plan d'urgence en commun avec l'Alcan?

185

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Non, on n'a pas de plan d'urgence en commun avec l'Alcan.

190

Actuellement, on a un processus de plan d'urgence qui est décrit dans l'étude d'avant-projet, à la page 2.48. Vous avez la structure administrative qui est mise en place dès qu'il y a urgence avec les niveaux A, B et B1. Et vous avez le processus qui est mis en place.

195

Maintenant actuellement, je pense que, comme je le disais, la crue maximale probable en cas d'urgence va toute se retrouver dans le lit de la Manouane, comme elle l'est aujourd'hui.

PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:

Merci.

200

PAR LE COMMISSAIRE DUFOUR:

205

Juste, si vous me permettez, madame la Présidente, juste pour poursuivre, pour m'éclairer davantage, est-ce que, en parlant de la gestion, de l'ensemble de la gestion des eaux du bassin du Saguenay, avec l'Alcan, bon, je me rappelle en 96, on parlait de CMP et on parlait de tous ces éléments-là, mais il y a eu des dommages surtout dus aux ruptures de barrages, est-ce que vous avez considéré des scénarios de ruptures de la digue, du barrage est de la sortie du réservoir Manouane.

210

Et est-ce que les ouvrages que vous avez conçus tiennent compte de ce scénario, d'un scénario possible de ruptures de barrages.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

215

Alors je voudrais vous ramener aux informations, bien, est-ce qu'on peut faire référence à deux (2) questions, si vous permettez.

220

Pour répondre d'abord à la première partie de votre question, monsieur le Commissaire, je ne pense pas qu'on ait tenu compte, à moins que je me trompe, et vous me corrigerez, de la rupture du barrage Manouane, OK.

225 Par contre, nous avons un avis technique sur la rupture de notre barrage. Alors nous avons cet avis technique, je vous le résume, que dans le cas de la rupture de notre barrage en béton, je pense que c'est une brèche d'une vingtaine de mètres, il y aurait effectivement un front d'onde qui partirait du barrage et qui créerait une vague qui s'atténuerait très rapidement, et arrivée à la hauteur du lac Duhamel, cette vague serait de maximum quelques mètres. Je dirais, même les habitations au lac Duhamel ne seraient pas touchées.

230 Donc on a un avis technique qui est détaillé, et qui est déposé. Il est dans le complément au rapport d'avant-projet, les questions au complément d'avant-projet, annexe 1.

PAR LE COMMISSAIRE DUFOUR:

235 Mais vous avez pas tenu compte d'une rupture possible de la digue, du barrage, de la sortie est du réservoir Manouane?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Non.

240 Et bon, pour terminer, je pense qu'il faut préciser que tous nos ouvrages sont conçus pour contenir la CMP, puisque nous avons les digues en terre, comme vous avez pu le constater, qui sont avec une revanche et qui sont à quatre cent vingt-trois (423 m). Donc je pense que le niveau maximum que nous avons, c'était quatre cent vingt et un point cinq (421,5 m), donc une revanche de un point cinq mètre (1,5 m).

245 Et nous avons les deux (2) ouvrages d'évacuation dont les crêtes, dont la largeur des crêtes des ouvrages, la largeur des digues, comme sur le schéma de monsieur Primeau hier on voyait bien, la largeur des crêtes a été désignée pour permettre l'évacuation de la CMP.

250 **PAR LE COMMISSAIRE DUFOUR:**

Si vous me permettez, madame la Présidente, peut-être un petit détail.

255 Quand nous avons eu rupture de barrages au Saguenay, en 96, c'était pas les barrages eux-mêmes ou les digues qui étaient en cause, c'était surtout les épaulements de ces barrages.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

260 Alors là, nous avons justement pris un soin particulier pour renforcer l'épaulement de certaines des fondations de certains des ouvrages. Alors tout ça, je pense que c'est sous bon contrôle.

265 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce que ce serait possible d'avoir une copie du plan d'urgence? Vous dites que vous avez un plan d'urgence.

270 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Oui.

275 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Vous pourriez le déposer?

280 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Oui.

PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:

285
Merci, madame la Présidente.

Maintenant concernant le débit de conception pour le barrage de dérivation de la Manouane, il a été ramené de cent vingt (120 m³/s) à quatre-vingts mètres cubes-seconde (80 m³/s), par optimisation de la largeur des canaux.

290 Et aussi, la différence, pouvez-vous nous expliquer quelle est l'économie engendrée par cette optimisation, s'il vous plaît.

PAR M. RICHARD PRIMEAU:

295 Il s'agit d'un processus d'optimisation économique, où nous avons évalué le gain énergétique associé à chaque largeur de canal, et pris en compte, en contrepartie, le coût des aménagements et des coûts du canal.

300 Donc il s'agit d'un processus itératif d'optimisation, largeur de canal allant en rétrécissant.

En fait, le grand principe derrière ça, c'est que le canal à vingt mètres (20 m) de largeur ne servait qu'à acheminer - acheminer, bien sûr, une plus grande quantité d'eau en période de crue, mais compte tenu que la période de crue est très courte, le volume d'eau additionnel qui passait ne pouvait pas être justifié sur une base économique.

305

PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:

310 Est-ce que vous avez une évaluation économique précise pour cette modification de cent vingt ($120 \text{ m}^3/\text{s}$) à quatre-vingts ($80 \text{ m}^3/\text{s}$)?

PAR M. RICHARD PRIMEAU:

315 Je n'ai pas les calculs avec moi, ils sont à nos bureaux, par les gens qui ont procédé à de tels calculs.

PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:

320 Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Excusez-moi, vous pourriez nous en faire parvenir une copie, s'il vous plaît?

325

PAR M. RICHARD PRIMEAU:

Oui, madame la Présidente.

330 **PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:**

La deuxième sous-question reliée toujours aux coûts, la différence de coûts entre l'exploitation du réservoir du lac du Grand Détour entre les cotes quatre cent seize (416 m) et dix-huit (418 m).

335

Est-ce qu'on pourrait savoir le coût de cette différence d'exploitation entre les deux (2) cotes, s'il vous plaît.

PAR M. RICHARD PRIMEAU:

340

Il n'y a aucune différence de coût d'exploitation entre un réservoir à la cote quatre cent seize (416 m) ou quatre cent dix-huit (418 m).

PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:

345

Merci.

Maintenant, est-ce que le projet reste rentable dans ses considérations, et si le niveau du réservoir du lac du Grand Détour est à quatre cent seize mètres (416 m), s'il vous plaît.

350

PAR M. RICHARD PRIMEAU:

355 La réponse à cette question est négative. Nous en avons fait je crois la démonstration avant-hier.

Parce que dans votre question antérieure, j'avais bien compris que c'était les coûts d'exploitation que vous aviez demandés.

360 **PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:**

Peut-être aussi, est-ce qu'avec le nouveau montant de soixante-douze millions (72 M\$), l'exploitation à la cote quatre cent seize (416 m) est devenue rentable, s'il vous plaît.

365 **PAR M. RICHARD PRIMEAU:**

Définitivement pas, monsieur le Commissaire. La situation économique a été évaluée avec les coûts qui vous ont été présentés hier; la base des coûts est celle qu'on vous a présentée.

370 Allant à la cote quatre cent seize (416 m), le coût du projet augmenterait.

PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:

Merci.

375

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Dufour.

380 **PAR LE COMMISSAIRE DUFOUR:**

Merci, madame la Présidente.

385 J'aimerais peut-être aborder la question jusqu'à un certain point des impacts cumulatifs du projet sur l'ensemble du bassin de la Manouane, c'est-à-dire sur l'ensemble des effets que la Manouane a connus au cours de son histoire.

390 Et j'aimerais peut-être vous demander si vous avez fait une évaluation des modifications qui pourraient être apportées au régime hydrique du bassin ou de la rivière avec les coupes forestières qui deviennent extensives dans toute cette région, et qui vont continuer à se faire dans le bassin; est-ce que vous avez tenu compte des coupes forestières dans le régime hydrique futur, le comportement de la rivière.

395 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Madame Émond va répondre.

PAR Mme LOUISE ÉMOND:

400

Monsieur Dufour, je peux peut-être amorcer un premier complément. Dans le cadre d'audiences qui se sont tenues l'automne dernier pour les projets Portneuf-Sault aux Cochons, la question avait aussi été abordée, et je sais que là-dessus, le ministère de l'Environnement a amorcé certaines études. Alors peut-être que les représentants du ministère de l'Environnement

405

pourront compléter.

Il s'agissait d'une étude, d'une appréciation dirigée davantage vers des sujets de recherche. La question nous avait été posée principalement en ce qui concernait les effets du déboisement sur la sédimentation et éventuellement sur le colmatage de frayères.

410

Les conclusions de ces études nous amenaient davantage à croire que c'est davantage le réseau de drainage qui est associé aux différentes infrastructures routières qui sont développées pour la forêt qui étaient la cause d'une sédimentation accrue.

415

Le souvenir que j'en garde, c'est que le déboisement avait un effet qui était je pense encore plus difficile à démontrer.

PAR LE COMMISSAIRE DUFOUR:

420

Merci.

Est-ce qu'on pourrait avoir une réponse, si vous permettez, madame la Présidente, du ministère des Ressources naturelles ou du ministère de l'Environnement, sur cette question, la question de la gestion des bassins versants en ce qui a trait aux coupes forestières, et l'impact que ça peut avoir sur le régime hydrique des rivières, en particulier la rivière Manouane.

425

PAR Mme MIREILLE PAUL:

430

En particulier la rivière Manouane, nous n'avons pas de données précises pour la rivière Manouane.

Par contre, le ministère de l'Environnement a publié, en 1996, un document qui s'intitule "Impacts de l'exploitation forestière sur le milieu hydrique, revue et analyse de documentation". Si la Commission le désire, on pourra déposer ce document.

435

Et je pense que ça résume bien les points que madame Émond soulevait.

Et effectivement, entre autres la voirie forestière a un impact important au niveau des cours d'eau.

440

Bien sûr, il y a également toute la question des modifications au niveau de la nappe phréatique, de la qualité de l'eau et des apports. Mais nous pouvons déposer le rapport.

PAR LE COMMISSAIRE DUFOUR:

445

Merci.

Mais si vous me permettez, vous avez pas fait d'analyse de cette question-là lors de votre revue, de votre analyse du projet?

450

PAR Mme MIREILLE PAUL:

Au moment de l'analyse de recevabilité, non, monsieur le Commissaire.

455

PAR LE COMMISSAIRE DUFOUR:

Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

460

Monsieur Berraja.

PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:

465

Merci, madame la Présidente.

Concernant les effets cumulatifs, pour maximiser l'information, et d'après le rapport PR.3, le choix de l'horizon temporel de dix (10) ans, avant et après le projet de dérivation, a été choisi, et certains commentaires en particulier, en tout cas, visaient que cette période est artificielle, parce qu'elle manque de référence.

470

Pourquoi la période, la première période avant le détournement par l'Alcan n'a pas été choisie, et pour laquelle, je pense hier, on a eu déjà une illustration avec le niveau du lac du Grand Détour, avant la dérivation du lac Manouane. Merci.

475

PAR Mme LOUISE ÉMOND:

Monsieur le Commissaire, je dois peut-être préciser que la portée temporelle, conformément à la méthode qui est proposée par l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, a été proposée et entérinée par les représentants de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, et par aussi des représentants de l'autorité responsable qui, dans ce cas-ci, était le ministère des Pêches et Océans.

480

485 Le Guide du praticien, qui est publié par l'Agence, permet aux gens qui réalisent l'étude de limiter cet horizon. Dans ce cas-ci, il nous est apparu qu'au-delà d'une dizaine d'années, la documentation, l'évaluation des impacts qui étaient associés aux autres activités ne permettait pas d'effectuer un retour, vous mentionnez la question de la dérivation antérieure, il nous était pas possible de documenter, avec un niveau de détail suffisant pour permettre d'évaluer les effets cumulatifs dans un horizon aussi lointain.

490

Alors c'est la raison pour laquelle on a, de concert avec les autorités fédérales, retenu un horizon historique de dix (10) ans, et une projection dans le futur d'une dizaine d'années aussi.

PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:

495

Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

500

Monsieur Dufour.

PAR LE COMMISSAIRE DUFOUR:

505

Merci, madame la Présidente.

Est-ce qu'à ce moment-là, vous avez comme accepté ou vous avez peut-être pensé que les réajustements qui se sont faits à partir de la dérivation de 61, en fait à partir de 61, que ces réajustements-là étaient achevés dans la partie nord du bassin, ou c'était encore en évolution, c'était pas fini, que le réajustement était pas fini.

510

Est-ce que c'est ça que vous avez supposé?

PAR Mme LOUISE ÉMOND:

515

Oui. Je pense que là-dessus, vous rejoignez la philosophie derrière l'étude des effets cumulatifs, puisque effectivement, la méthode de l'Agence canadienne nous demande d'effectuer un état de référence, de façon à bien décrire le milieu dans lequel on s'apprête à effectuer de nouveaux aménagements ou des interventions, et à ainsi pouvoir évaluer aussi la tendance évolutive de ce même milieu là, tant par des agents naturels que par des activités ou des projets qui sont liés aux activités humaines.

520

Donc il nous apparaissait peut-être aussi, comme le démontre un peu la photographie du lac du Grand Détour, que finalement on tendait vers des conditions d'origine, le milieu avant la dérivation ayant atteint un niveau d'équilibre.

525

PAR LE COMMISSAIRE DUFOUR:

Merci.

530 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Berraja.

535 **PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:**

Merci, madame la Présidente.

J'aimerais, pour maximiser l'information et surtout avoir plus d'éclaircissement, concernant le fonctionnement du seuil du canal de l'exutoire du lac Patrick, s'il vous plaît.

540

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Alors madame la Présidente, je pense que je vais prendre, si vous permettez, un acétate.

545

Alors monsieur le Commissaire, ça, c'est le canal à l'entrée du lac Patrick. Ce canal va donc avoir un seuil qui va être en béton, qui va être appuyé sur le roc.

Sur ce seuil, on va mesurer des niveaux d'eau. Dans le lac Patrick on va avoir ce qu'on appelle un limnimètre, c'est-à-dire c'est une sonde qui va pouvoir enregistrer, avec un système à pression, la profondeur de l'eau.

550

Et sur le bord de la rive, il va y avoir on va dire une cabane, qui est un autre système d'appareillage électronique, qui lui va enregistrer, à travers une relation mathématique, entre la hauteur d'eau sur le seuil et la sonde, finalement un débit. Et ce débit va être transmis par satellite à un système de contrôle et de mesure qui va être pratiquement instantané, pour pouvoir avoir, à tout moment, le contrôle du débit qui passe dans les canaux.

555

Alors je peux vous faire - je pense pas qu'on ait une vue des limnimètres, on n'a pas ça.

560

En tout cas, en gros, c'est ça le fonctionnement du seuil.

On me précise que dans le seuil, il y a une échancrure pour que la glace ne fausse pas la lecture du limnimètre.

565 **PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:**

Merci.

570

Mais concernant surtout le débit qui va transiter, est-ce que vous pouvez nous expliquer comment il sera contrôlé, et puis les différentes interventions pour le contrôle de ce débit.

Parce qu'on sait qu'il y aurait soit fermeture ou soit ouverture, et surtout pendant certaines périodes, il y aurait même fermeture une fois tous les sept (7) ans.

575 Pourriez-vous nous donner plus d'informations, s'il vous plaît.

PAR M. RICHARD PRIMEAU:

580 À ce sujet, la fermeture sera complète des deux (2) vannes, ou l'ouverture sera complète, il n'y aura pas d'ouverture partielle des vannes. Comme nous l'avons déjà expliqué, nous allons intervenir durant les périodes de grands apports.

585 Les manoeuvres seront effectuées par des gens qui pourront intervenir aller-retour de leur base dans un intervalle de vingt-quatre (24) heures. C'est en gros les grands paramètres.

Et bien sûr, le fait que l'on ouvre ou que l'on ferme, c'est ce qui va être mesuré au seuil que vous a présenté monsieur Arnaud. Donc tout découle de l'ouverture ou fermeture complète.

590 La manoeuvre, la durée de la manoeuvre peut durer de quatre (4) à cinq (5) heures, le temps que les niveaux se stabilisent de part et d'autre des vannes.

PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:

Merci.

595 Ceci me ramène à la dérivation, pour le débit vers la Manouane. Pourquoi vous avez pas opté pour des vannes, alors qu'on sait que selon les gains extrêmes, les débits faibles extrêmes seraient inférieurs à trois mètres cubes-seconde (3 m³/s), et même à une récurrence, une période de retour de dix (10) ans en moyenne. Même, c'est très risqué. Merci.

600

PAR M. RICHARD PRIMEAU:

605 Monsieur le Commissaire, cette approche a été évaluée. Sur le plan économique, elle aurait nécessité bien sûr des coûts additionnels, avec l'implantation de vannes dans la structure du barrage ou de la digue numéro 1. Elle aurait nécessité des déplacements fréquents pour les manoeuvres. Elle aurait nécessité des infrastructures peut-être additionnelles, et il aurait peut-être fallu aussi, éventuellement, même un chauffage des vannes.

Donc sur le plan économique, cette approche ne résistait pas à l'analyse.

610 Et il y a aussi le fait que nous sommes dans une zone éloignée, et que l'objectif, un des objectifs était d'avoir des ouvrages le plus passifs possibles, nécessitant le moins d'interventions, et que les choses se fassent, bien que le mot soit peut-être mal choisi, de la façon la plus naturelle possible.

615 **PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:**

Merci.

620 Une autre question, concernant la qualité de l'eau et le pH. Il est mentionné qu'à l'aval de la digue, que le pH se maintiendrait à la valeur de six point neuf (6,9 pH).

625 Alors qu'on sait qu'en aval de la digue, normalement le débit est inférieur à trois mètres cubes-seconde ($3 \text{ m}^3/\text{s}$), et dans cette section jusqu'à dix kilomètres (10 km), le cours d'eau ne reçoit pas d'affluents importants, et normalement le pH, avec l'augmentation de la température, variation de débits, doit être inférieur à six point cinq (6,5 pH). Merci.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

630 Est-ce que je pourrais vous demander de reformuler la question, parce que là, j'ai peur de pas l'avoir bien comprise.

PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:

635 D'accord, monsieur Arnaud.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Parce que là, vous avez dit, en aval de la digue ou en aval du barrage?

640 **PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:**

En aval du barrage. À partir du barrage.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

645

Après la dérivation.

PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:

650

Après la dérivation.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Donc après la dérivation, le débit minimum est de trois mètres cubes ($3 \text{ m}^3/\text{s}$).

655

PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:

Les débits minimums, avec le débit minimum de trois mètres cubes-seconde ($3 \text{ m}^3/\text{s}$), il est affirmé dans le rapport PR.3, 5.61, que le pH serait maintenu à six point neuf (6,9 pH). Alors qu'en réalité, le débit est déjà réduit, le cours d'eau ne reçoit pas d'affluents importants. Ce qui veut dire

660 que le pH peut très bien se placer et devenir inférieur à six point cinq (6,5 pH), qui est critique.
Merci.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

665 Alors Louise Émond va répondre.

PAR Mme LOUISE ÉMOND:

670 Peut-être pour reprendre certains éléments de la démarche, donc en aval du point de
coupure, soit au kilomètre 97, monsieur le Commissaire a mentionné le maintien d'un débit réservé
de trois mètres cubes (3 m³/s). Je pense qu'il faut aussi garder à l'esprit que c'est un débit restitué
moyen de neuf mètres cubes-seconde (9 m³/s) dont va profiter la rivière.

675 On a parlé, dans les séances précédentes, aussi des apports intermédiaires, par les
différents tributaires, qui vont venir s'ajouter et contribuer au débit de la rivière.

680 La connaissance qu'on a aussi des pH dans les lacs qui constituent le bassin versant de la
rivière, ces mêmes valeurs varient présentement entre cinq virgule quatre (5,4 pH) et un peu plus
de six (6 pH).

685 Donc l'élément qui va influencer davantage sur les valeurs de pH, c'est le débit restitué moyen.
Donc après le projet de dérivation, le pH sera maintenu au-dessus d'une valeur de six point cinq
(6,5 pH), le critère de six point cinq (6,5 pH) constituant aussi une valeur qui est très acceptable
pour le maintien de la vie aquatique.

690 Je peux peut-être aussi compléter en vous rappelant que la qualité de l'eau va faire l'objet
de relevés, dans le cadre du programme de suivi qu'on a proposé. Donc à l'intérieur de la fenêtre
qu'on accorde au suivi, des relevés seront effectués afin de s'assurer que nos prévisions s'avèrent
exactes.

PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:

695 Merci. Et je m'excuse auprès de madame la Présidente d'avoir posé cette question sans
son autorisation. Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci.

700 Monsieur Dufour.

PAR LE COMMISSAIRE DUFOUR:

705 Merci.

J'aimerais revenir sur les dispositifs pour les débits réservés dans le barrage.

710 Bon, vous avez choisi de ne pas avoir un dispositif de régulation, est-ce que vous avez mesuré les gains qu'on aurait pu obtenir avec un dispositif de régulation, les gains en énergie produite? Parce qu'on aurait pu peut-être avoir plus d'eau lors des crues qui iraient dans le réservoir Pipmuacan.

C'est une hypothèse que je pose, une question que je pose.

715 D'accord que c'est des coûts, des coûts additionnels, mais est-ce qu'il y aurait eu des gains qui auraient pu annuler une partie des coûts. Je sais pas si vous comprenez bien ma question, merci.

PAR M. RICHARD PRIMEAU:

720 Cet aspect-là a été regardé de façon qualitative, parce que nous avons comme principal objectif dans tout ça d'assurer le débit réservé minimum, et le gain énergétique a été approximé, à cette étape-là.

725 C'est surtout, l'aspect coût, j'ai oublié une composante importante dans les coûts tantôt, quand on parle de manoeuvres qui devraient être faites pour les vannes, ce sera en période hivernale, ça nécessite des vannes chauffées, ça nécessite un diesel sur place, et là, nous partons, c'est au point de vue investissement. Au niveau des frais d'exploitation, les choses deviennent rapidement hors de portée, en termes de coûts, sur le plan de la rentabilité.

PAR LE COMMISSAIRE DUFOUR:

730 Merci.

735 Si vous permettez, madame la Présidente, j'aimerais revenir sur les effets cumulatifs, en particulier sur les paysages. Vous avez traité de cette question, sur les paysages, et en particulier le fait que - je sais que vous avez fait des efforts pour minimiser l'impact du projet sur les paysages, et il y a une question, à la page 2.20, en ce qui a trait à l'exploitation de matériaux pour des travaux d'excavation, les matériaux qui viendraient d'un dépôt, à proximité d'un dépôt LG-4.

740 Et pourquoi vous n'avez pas utilisé davantage les matériaux d'excavation, et vous dites que vous allez faire une carrière près de ce dépôt-là. Page 2.20.

745 Est-ce que, vous dites que c'est pas économique, mais est-ce que ce serait - dans quelle mesure c'est pas économique, surtout pour la recherche de matériaux rocheux.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

750 Actuellement, monsieur le Commissaire, c'est une option qui a été envisagée parce que vous pouvez voir, le LG-4 est juste à côté du barrage. Alors je pense qu'il y a une question de distance entre les canaux de dérivation et c'est la réponse que je peux donner.

PAR LE COMMISSAIRE DUFOUR:

755 Si vous me permettez, est-ce que le coût était si grand d'aller chercher du matériel d'excavation, est-ce que le coût aurait été si grand? Est-ce que ce serait encore possible de considérer le fait d'aller chercher?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

760 Oui, c'est toujours possible de le considérer. De toute façon, je pense que, je veux dire, ça fait partie, dans notre processus, du processus d'optimisation.

765 Pour l'instant, c'est l'identification qui a été faite par les ingénieurs, mais c'est évident que c'est toujours possible.

D'ailleurs, la phase d'ingénierie détaillée va optimiser aussi la portion des travaux de construction.

PAR LE COMMISSAIRE DUFOUR:

770 Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

775 Merci.

780

**PÉRIODE DE QUESTIONS
JACQUES RUELLAND**

785

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors nous allons appeler le premier intervenant aujourd'hui, monsieur Ruelland.

790 Pendant que monsieur Ruelland s'avance à la table, je vais vérifier avec monsieur Gendron, qui est en lien téléphonique. Monsieur Gendron, est-ce que vous nous entendez bien?

PAR M. YVES GENDRON:

795 Oui, bonjour madame la Présidente.

PAR LA PRÉSIDENTE:

800 Oui. Il faudra parler un peu plus fort, mais on voit que vous êtes là. Monsieur Gendron est représentant de la MRC de la Haute-Côte-Nord.

Bonjour monsieur Ruelland.

PAR M. JACQUES RUELLAND:

805 Bonjour madame la Présidente, messieurs les Commissaires.

810 Je vais demander à ce que le document DA.16, qui porte sur l'entente, vous soit remis parce que j'ai des questions sur l'entente cadre.

Auparavant peut-être, sans vouloir faire attendre les gens qui sont au téléphone, vous aviez mentionné hier soir que vous alliez commencer la séance par une mise à jour des informations qui avaient été demandées.

815 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Ça va être fait ce soir.

PAR M. JACQUES RUELLAND:

820 Ce soir?

825 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui, ça va être fait ce soir. Les mises à jour sont toujours faites en soirée.

830 On les fait plus tous les jours parce qu'on essaie de faire les séances sur une plus courte période maintenant, au lieu de deux (2) semaines, une (1) semaine, alors on prenait toujours trente-quarante (30-40) minutes tous les soirs pour faire les mises à jour, alors maintenant on la fait la dernière journée en soirée.

835 Mais on fait le suivi, on fait le suivi.

PAR M. JACQUES RUELLAND:

840 Alors je reviendrai tout à l'heure sur les questions que j'ai posées hier soir, certaines informations qui me semblent nécessaires.

845 Alors je voulais aborder la question des sociétés en commandite sur trois (3) volets, la seule question que j'aurai, mais sur trois (3) facettes. Il y a toute la question de l'aspect éthique des ententes entre les MRC, les bandes autochtones et le promoteur; il y a toutes les responsabilités en termes de gestion du territoire et les montages financiers qui étaient impliqués.

Ça touche dans le moment, dans le cas qui nous concerne, cinq (5) MRC, une sixième qui pourrait s'y joindre, soit Lac-Saint-Jean-Est.

850 Je pense que c'est une question importante parce que c'est un mode de partenariat ou d'entente avec le milieu qui se répand et qui est assez pernicieux.

855 Alors j'aimerais demander à un ou l'autre des représentants des MRC s'ils jugent pas qu'il y a une certaine contradiction entre leurs responsabilités de gestionnaires du territoire et de défenseurs de l'intérêt public et leurs engagements, leurs partenariats d'affaires qui en fait, par la société en commandite, des producteurs d'électricité qui pourraient avoir des intérêts divergents de ceux de leurs commettants, des intérêts commerciaux qui sont incompatibles avec les intérêts gouvernementaux dont ils sont responsables.

860 Est-ce que les MRC présentes ont envisagé ce problème-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

865 Je vais commencer par monsieur Claude Gagnon, s'il vous plaît.

PAR M. CLAUDE GAGNON:

870 Oui. Moi, je suis directeur de l'aménagement du territoire à la MRC du Fjord-du-Saguenay. Lorsqu'on m'a invité à venir ici, j'ai bien dit que j'étais prêt à répondre à des questions techniques, schéma d'aménagement, exploitation forestière, n'importe quoi.

875 La première question qui nous interpelle est une question plutôt politique. Je veux vous aviser que notre préfet sera ici présent dans une heure environ et il pourra répondre très bien à ces questions de nature plus politique, et concernant aussi les aspects financiers et autres.

880 Moi, je suis disponible pour répondre à des questions vraiment techniques, concernant l'aménagement du territoire, le schéma d'aménagement.

885 Et je peux vous dire aussi, de toute façon, pour avoir suivi les travaux d'Hydro-Québec depuis quand même les tout débuts, concernant la rivière Manouane, je suis très rassuré, comme professionnel, de la qualité du travail qui a été fait à venir jusqu'à date.

 Et pour le reste de la question, on attendra le préfet qui sera présent un peu plus tard, en fin d'après-midi.

890 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

 Merci monsieur Gagnon.

 Madame Audet.

895 **PAR Mme NATHALIE AUDET:**

 Oui, bonjour, Nathalie Audet, je suis aussi responsable de l'aménagement du territoire à la MRC Lac-Saint-Jean-Est.

900 Évidemment, j'ai les mêmes préoccupations que mon collègue, monsieur Gagnon. On est ici pour répondre à des questions essentiellement techniques d'aménagement du territoire.

 Malheureusement, je pense pas que notre préfet va être ici, nous, dans les quelques minutes qui vont suivre.

905 Toutefois, pour Lac-Saint-Jean-Est, parce que monsieur Ruelland est au courant, on n'a pas participé, nous, à l'entente de financement avec les autres MRC. C'est-à-dire que les élus avaient fait le choix d'attendre le rapport des audiences publiques, s'il y en avait. On avait aussi des questionnements sur le dossier.

910 Il y a une résolution qu'on avait déjà acheminée à Hydro-Québec il y a quelques mois, et on préférait attendre cette démarche-là avant de donner un aval politique, au niveau d'un financement via une SOCOM.

915 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

 Est-ce qu'on pourrait avoir une copie de cette résolution?

920 **PAR Mme NATHALIE AUDET:**

 Oui, elle est disponible, j'ai des copies sur moi; je pourrais la remettre tout à l'heure.

PAR LA PRÉSIDENTE:

925 Merci.

 Monsieur Gendron.

PAR M. YVES GENDRON:

930

 Oui, oui, comme mes collègues, effectivement, je considère qu'il y a une partie de la question qui devrait peut-être être répondue par des représentants politiques.

935 Moi également, ma présence cet après-midi, c'est pour répondre à des questions techniques reliées au schéma d'aménagement et à l'aménagement en général du territoire.

PAR LA PRÉSIDENTE:

940 Merci monsieur Gendron.

 Alors tout à l'heure, on reposera la question à monsieur le préfet, quand il va arriver. On aura j'espère une réponse.

945 Avez-vous d'autres questions pour les MRC?

PAR M. JACQUES RUELLAND:

950 J'en ai, je sais pas si ces gens-là sont habilités, je sais pas s'ils ont pris connaissance du protocole d'entente et s'ils connaissent les articles qui portent entre autres sur le financement, 4.1.3, 5 b), 7.7.1.

PAR LA PRÉSIDENTE:

955

 Sur le financement, je pense qu'on vient de dire qu'eux n'étaient pas habilités à répondre. Mais les autres points, c'est quoi?

PAR M. JACQUES RUELLAND:

960

 Bien, il y a...

PAR LA PRÉSIDENTE:

965 Pourriez-vous les nommer, parce qu'on a le document.

PAR M. JACQUES RUELLAND:

970 Alors à la section 4, je voudrais poser des questions sur le 4.1.3, je vais en faire la lecture, et le 6 qui est le financement.

975 Mais pour poser une question simple, qui a été complexifiée à l'extrême dans les audiences précédentes, j'aimerais savoir si les MRC, après avoir analysé ce protocole-là, estiment avoir à faire des déboursés de fonds pour devenir actionnaires de la société en commandite et propriétaires des installations aux pourcentages qui sont stipulés.

980 En d'autres mots, avec les avances de fonds qui ont été faites aux MRC, environ un million de dollars (1 M\$), un peu moins d'un million (1 M\$), les modalités contractuelles prévues à 4.1.3 et au 6.0, 4.1.3 essentiellement dit, pour le bénéfice de la salle:

"Hydro-Québec s'engage à financer les coûts de projets pendant la période de développement et de construction des projets de dérivation partielle."

985 Donc est-ce qu'avec les fonds que vous avez obtenus à date, vous avez dû l'examiner avant de signer cette entente-là, quelle est votre contribution financière et avez-vous une contribution financière à faire pour devenir essentiellement partenaires et propriétaires, pas propriétaires mais commanditaires, commandités, commanditaires de la société en commandite; le commandité, c'est Hydro, commanditaires de la société en commandite.

990 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Je pense que je vais adresser cette question-là plus à Hydro-Québec. Vous y aviez déjà répondu, il y a quatorze pour cent (14 %), je pense, que les MRC doivent investir, c'est bien ça?

995

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Oui. Est-ce qu'on peut vous donner un peu plus d'informations?

1000

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui, allez-y.

1005

PAR M. JACQUES RUELLAND:

Madame la Présidente, je suis bien heureux de voir qu'on va avoir une présentation, mais j'aimerais bien que les MRC nous répondent. Est-ce qu'ils considèrent qu'ils ont à investir des fonds propres pour devenir propriétaires.

1010

PAR LA PRÉSIDENTE:

On va commencer par établir quels sont les fonds et ensuite, on posera la question aux MRC.

1015

PAR M. RICHARD PRIMEAU:

Madame la Présidente, il s'agit de l'acétate RP-enp-16, intitulé "Les investissements des commanditaires dans la société en commandite, un exemple". Nous allons y aller item par item.

1020

D'abord au niveau des investissements, ce que dit l'article 4.1.3, c'est qu'Hydro s'engage à financer les coûts de projets pendant la période de développement et de construction des projets de dérivation partielle.

1025

Ceci veut dire que depuis 1997, nous dépensons des montants pour étudier et amener à terme les projets, il y a quatre (4) projets de dérivation partielle, et quand nous parlons du coût capitalisé, c'est le coût capitalisé, c'est-à-dire incluant intérêts et financement, et c'est un montant qui va courir jusqu'à la mise en service du dernier des quatre (4) projets de dérivation partielle. Première chose.

1030

Deuxième chose, c'est Hydro-Québec qui va défrayer les dépenses jusqu'à la mise en service du dernier projet. Une fois connus les coûts, il y a des délais de prévus, de façon à ce qu'Hydro transmette aux commanditaires le coût global capitalisé, et c'est là que les partenaires auront à décider s'ils investissent ou non. Donc la mise de fonds aura lieu à la mise en service du dernier projet.

1035

La structure de capital pour le projet, comme nous l'avons abordée cette semaine, est de soixante-dix pour cent (70 %) emprunts, trente pour cent (30 %) mises de fonds propres. Donc dans ce cas-ci, la société en commandite, Hydro-Québec injecterait soixante-dix pour cent (70 %) à la date de mise en service, c'est-à-dire soixante-dix millions (70 M\$).

1040

Le cent millions (100 M\$) ici, c'est un exemple, mais c'est pas mal l'ensemble des quatre (4) projets de dérivation partielle.

1045

Donc la portion dettes prêtées par Hydro-Québec à la société en commandite à la mise en service sera de soixante-dix millions (70 M\$), ce qui fait que les partenaires ou les commanditaires, Hydro-Québec pour quatre-vingt-six pour cent (86 %) et les MRC pour quatorze pour cent (14 %), auront à injecter trente millions de dollars (30 M\$) dans la société en commandite. Vous voyez ici les pourcentages de participation qui ont été arrondis.

1050

Ce qui fait que les MRC, étant à la hauteur de quatorze pour cent (14 %), doivent investir quatre point deux millions de dollars (4,2 M\$).

PAR M. JACQUES RUELLAND:

1055

Ma question, madame la Présidente - est-ce qu'on peut laisser l'acétate, s'il vous plaît - alors le quatre point deux millions de dollars (4,2 M\$), c'est au moment de la mise en service. La mise en service va générer des revenus, quels sont les revenus qui vont être générés et est-ce que les revenus générés, en pourcentage, est-ce que le pourcentage des revenus dédiés aux MRC va être suffisant pour couvrir les coûts de financement du quatre point deux millions (4,2 M\$).

1060

1065

En d'autres mots, disons à dix pour cent (10 %) d'intérêt, il y a quatre cent vingt mille piastres (420 000 \$) à financer, ça coûte quatre cent vingt mille dollars (420 000 \$) par année, est-ce que les revenus, est-ce qu'on va avoir quatre cent vingt mille dollars (420 000 \$), l'équivalent de quatre cent vingt mille dollars (420 000 \$) par année de revenus, répartis sur les cinq (5) MRC, ce qui permettrait à celles-ci de financer sans faire de déboursés de fonds le remboursement du quatre point deux millions (4,2 M\$).

1070

Parce que là, il va y avoir de l'argent qui va rentrer, lors de la mise en service. J'essaie de déterminer si les MRC vont avoir à faire des sorties de fonds.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1075

Madame la Présidente, il s'agit d'un partenariat d'affaires. Alors je pense que c'est une relation d'affaires qu'on a développée.

1080

Si les MRC ne vont pas payer pour être partenaires d'un projet hydroélectrique, je pense pas que l'intérêt des MRC, c'est d'être simplement partenaires. Les MRC sont là pour participer à la profitabilité d'un projet hydroélectrique.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1085

Monsieur Primeau a mentionné tout à l'heure que c'était lors de la mise en service que les MRC avaient l'option d'embarquer dans le partenariat ou pas.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Ou de débarquer.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1090

Ou de débarquer. Donc si elles ne peuvent pas se le permettre financièrement, elles n'embarqueront pas.

1095

Et qu'est-ce qui arrive à ce moment-là? Parce que là, on n'a plus le programme de mise en valeur qu'on avait avant, de l'environnement, qui était un pour cent (1 %) des projets.

Si une MRC n'a pas les capacités financières d'embarquer, est-ce qu'il y a, d'une certaine façon, une compensation ou une réparation pour les impacts résiduels?

1100 Parce que ce qui peut arriver, c'est que dans le cas qui existe maintenant, une MRC peut se retrouver avec finalement aucune compensation.

PAR M. JACQUES RUELLAND:

1105 Madame la Présidente, la situation se produira pas, elle peut pas se produire.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce qu'on peut finir d'abord, s'il vous plaît.

1110

PAR M. RICHARD PRIMEAU:

1115 Madame la Présidente, l'accord cadre a été signé, première chose. La mise en oeuvre de la société en commandite ou l'investissement des partenaires est prévu à la mise en service du dernier des quatre (4) projets.

1120 Mais reste quand même qu'à la lecture de l'accord cadre, vous constaterez que pour un montant de un dollar (1 \$), chacune des MRC participantes recevra automatiquement une part de la société en commandite. C'est une option qui lui coûte un dollar (1 \$), et c'est l'équivalent à ce qu'elle aurait eu en vertu du programme de mise en valeur intégrée.

Sa décision d'investissement vient dans les deux (2) autres options.

1125 Je serais surpris qu'une MRC, et c'est dans ce cadre-là que ça a été négocié, je ne crois pas que les partenaires refusent, pour un dollar (1 \$), une participation dans un tel projet, qui correspond à ce qu'ils auraient obtenu en vertu du programme.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1130 D'accord, merci.

Alors il y a des options, finalement.

PAR M. JACQUES RUELLAND:

1135

Bien oui, on en a parlé plusieurs fois déjà, dans les audiences précédentes.

Moi, mon hypothèse, c'est qu'on leur a fait une offre que vous pouvez pas refuser. Et je pense que c'est important de l'établir.

1140

Quels vont être les revenus, lors de la mise en service, quels vont être les estimés de revenus annuels, en dollars, pour l'énergie produite? On va voir, avec ça, que ces revenus-là, au

pourcentage, au quatorze pour cent (14 %) du pourcentage, vont couvrir facilement le coût de financement du quatre point deux millions (4,2 M\$). Je suis à peu près certain de ça.

1145

S'ils nous donnent les revenus moyens des ventes, parce que là, la société en commandite va vendre à Hydro Production, Hydro Production va payer combien, annuellement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1150

Vous voulez avoir les possibilités de revenus?

PAR M. JACQUES RUELLAND:

1155

Bien oui, je pense que c'est important qu'on établisse que les MRC ne feront aucun déboursé, que c'est une entente qu'ils ne pouvaient pas refuser, comme monsieur Primeau vient de le faire ressortir.

1160

Alors ils se trouvent dans une situation de conflit d'intérêts majeur. Je peux les comprendre, qu'ils cherchent des sources de revenus partout, c'est bien normal. Mais ils sont en conflit d'intérêts majeur.

1165

Hydro aurait pu leur offrir par exemple de leur verser les mêmes sommes, sans les attacher comme propriétaires, comme producteurs d'électricité, comme compagnies productrices d'électricité.

1170

Quand il va y avoir des problèmes de conflit d'usages entre les niveaux, entre les débits, et que la MRC va devoir gérer les problèmes par exemple de villégiateurs, elle va être confrontée entre deux (2) positions, sa position de producteur d'électricité, elle va tenter d'avoir les débits minimums, et l'intérêt de ses contribuables qui veulent avoir de l'eau dans les rivières.

1175

Et à mon avis, c'est très pernicieux comme stratégie. Ils auraient facilement pu verser les mêmes montants comme une forme de taxes régionales, pour utiliser les ressources de la région ou du territoire de la MRC, sans les attacher dans une situation où la MRC est en conflit d'intérêts. C'est ça que je veux établir.

1180

Alors je pense que si on a les revenus annuels, on va voir que la part des revenus annuels va être suffisante pour couvrir les frais reliés au paiement de la dette sur le quatre point deux millions (4,2 M\$).

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce que vous avez estimé le revenu annuel?

1185

PAR M. RICHARD PRIMEAU:

Le revenu annuel de la société en commandite, c'est le produit de trois sous du kilowattheure (3 ¢/kWh) par la quantité d'énergie en cause.

1190 Il faut aussi tenir compte que durant la phase transitoire, c'est-à-dire entre la mise en service du premier et du dernier projet, les revenus permettront de réduire le coût capitalisé; on a vu ça tantôt, dans 4.1.3. Mais il reste quand même que par effet de levier, ça ne diminuera pas énormément la mise de fonds qui doit être consentie par les MRC, s'ils veulent exercer les options numéros 2 et 3.

1195 Parce que comme vous l'avez vu tantôt, c'est cent millions (100 M\$). Reste quand même qu'il y a trente millions (30 M\$) à injecter, et c'est quatre millions (4 M\$) qui est en cause.

1200 Maintenant, il ne faut pas oublier, dans toute cette équation, que les revenus de la société en commandite, par association ou règle de trois (3), c'est quand même quatorze pour cent (14 %) des revenus totaux.

PAR M. JACQUES RUELLAND:

1205 Ce qui représente, quatorze pour cent (14 %) des revenus totaux, combien?

PAR M. CLAUDE GAGNON:

1210 Madame la Présidente, ici!

PAR LA PRÉSIDENTE:

Attendez, on va attendre la réponse, ça va prendre deux (2) secondes.

1215 **PAR M. RICHARD PRIMEAU:**

Avec l'hypothèse que neuf cent millions de kilowattheures (900 M kWh) seraient en cause, ça génère un revenu annuel de vingt-sept millions de dollars (27 M\$), n'est-ce pas.

1220 Maintenant, ces revenus-là servent notamment à rembourser l'intérêt sur l'emprunt auprès d'Hydro-Québec. Ils servent à payer une partie des frais d'exploitation des installations. Ils servent à défrayer les frais de turbinage à Bersimis-1 et 2. Ils servent aussi à assumer les coûts du suivi environnemental.

1225 Et je n'ai pas en tête toutes les rubriques comptables, ce qui fait que le bilan net qui est disponible - et à rembourser une partie de la dette - ce qui fait que le revenu est substantiellement moindre, bien sûr, disponible annuellement.

1230 Mais à la base, c'est que l'investissement est de l'ordre de quatre millions (4 M\$) pour les MRC, et ce n'est pas à travers les revenus générés entre la mise en service du premier et du dernier projet qu'il y aura une baisse, ça ne se traduira pas par une baisse importante des investissements par les MRC.

1235 C'est l'élément fondamental dans toute l'équation.

PAR M. JACQUES RUELLAND:

1240 Madame la Présidente, ça donne trois cent soixante-dix mille dollars (370 000 \$), à quatorze pour cent (14 %). À un taux d'intérêt de huit pour cent (8 %), ça fait environ trois cent vingt mille dollars (320 000 \$). Il leur reste cinquante mille dollars (50 000 \$), ils couvrent les intérêts sur le financement du quatre point deux millions (4,2 M\$). Alors j'ai ma réponse.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1245 Merci.

Monsieur Gagnon.

1250 **PAR M. CLAUDE GAGNON:**

Pour répondre à monsieur Ruelland, en plus d'avoir le préfet tantôt qui pourra dire comment la MRC du Fjord-du-Saguenay se sent à l'aise ou pas dans ce partenariat avec Hydro-Québec, nous aurons aussi notre directeur général qui, lui, pourra répondre en détail à toutes ces questions-là, et je pense qu'il va être très à l'aise pour le faire.

1255 Les deux (2) sont actuellement dans la bâtisse, ici, malheureusement pris dans une autre réunion, mais ils seront présents tout à l'heure, si vous avez la patience d'attendre.

1260 Et je suis persuadé que le préfet et le directeur général seront capables de répondre à ces questions-là de façon très précise. Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1265 Merci. Alors oui, vous nous indiquez quand ils seront là, s'il vous plaît.

PAR M. JACQUES RUELLAND:

Alors j'ai deux (2) brèves petites questions sur le même sujet, sur le protocole.

1270 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce que vous voulez attendre, si c'est encore pour les MRC?

PAR M. JACQUES RUELLAND:

1275

Non, c'est pour Hydro. C'est des questions d'ordre général qui relèvent pas des MRC.

Est-ce que dans le calcul de la rentabilité du projet, on était rendu à soixante-douze millions (72 M\$) hier, est-ce qu'on a pris en compte, est-ce qu'il y a un lien, est-ce que l'apport financier des MRC, dans le cadre de la société en commandite, influence la rentabilité du projet.

1280

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui, la question est claire.

1285

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Non.

1290

PAR M. JACQUES RUELLAND:

Donc ça veut dire que c'est compartimenté, il y a pas de lien entre les deux (2). Donc si la réponse est non, c'est qu'il y a aucun lien entre les deux (2), et c'est des systèmes compartimentés. Donc l'autofinancement de la société en commandite n'a rien à voir avec la rentabilité du projet.

1295

C'est une autre preuve que c'est un montage financier qui n'a aucun effet sur le promoteur, mais ne sert qu'à financer l'acceptation des MRC à une société en commandite.

Dernière question, 5.0 b), par cet artifice comptable là, l'Hydro évidemment ne paie pas de redevances mais les sociétés en commandite sont soustraites aux redevances, contrairement à l'Alcan, comme on l'a vu hier soir. Vous voyez, à 5 b):

1300

"La mise à la disposition de la SOCOM, sans frais, de tous les droits sur les forces hydrauliques consentis par le gouvernement du Québec à Hydro-Québec, qui sont requis pour l'exploitation des projets de dérivation partielle par la SOCOM."

1305

Alors j'aimerais savoir du représentant des Ressources naturelles, compte tenu du programme des petites centrales qui s'en vient et de l'élargissement de ce mode de gestion des ressources hydrauliques par ce partenariat-là entre l'Hydro et les bandes autochtones, les MRC, mais aussi les propriétaires privés qui vont vouloir s'associer entre autres avec des bandes autochtones et des MRC, pour pouvoir faire passer plus facilement des projets dans les municipalités, quel impact ça va avoir, en termes de pertes de royautés.

1310

Je présume qu'on peut pas avoir un chiffre exact, puisqu'on connaît pas exactement comment les projets vont être financés dans l'avenir, mais est-ce que dans l'adoption du programme sur les petits producteurs privés et l'élargissement de l'utilisation de SOCOM, on a évalué, au ministère des Ressources naturelles, le manque à gagner en termes de redevances que ça générerait à l'avenir.

1315

PAR LA PRÉSIDENTE:

1320

Monsieur Nazon.

PAR M. PHILIPPE NAZON:

1325

Oui, madame la Présidente. Monsieur Ruelland fait référence au nouveau programme donc des petites centrales, du régime d'octroi qui n'a pas encore été approuvé par le Conseil des ministres. Donc je pourrai pas, à ce moment-ci, en parler plus en détail quoi.

1330

Parce qu'effectivement, c'est à l'étude au ministère, mais il y a pas de décision qui a été prise par le Conseil des ministres.

PAR M. JACQUES RUELLAND:

1335

Sans connaître le montant, entre Énergex qui investit dans une centrale, dans un projet, et qui paie des redevances, et Énergex qui s'associe à la Bande de Betsiamites pour le même projet, il va y avoir une réduction majeure de redevances, là. Est-ce que je me trompe?

PAR M. PHILIPPE NAZON:

1340

En fait, je pourrais que répéter ce que j'ai dit tantôt. Effectivement, c'est à l'étude chez nous, et il y a pas de décision qui a été prise au niveau plus élevé qu'est le Conseil des ministres.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1345

Si c'était à l'étude, il y a quand même eu des hypothèses.

PAR M. PHILIPPE NAZON:

1350

Oui, mais il y a plusieurs scénarios à l'étude, donc c'est pourquoi je vous dis, je pourrais pas m'avancer.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1355

Et ça devait pas passer au Conseil des ministres la semaine dernière? Parce qu'on en a parlé dans les journaux.

PAR M. PHILIPPE NAZON:

1360

Je me suis informé auprès de mes supérieurs, ça n'a pas été inscrit à l'ordre du jour du Conseil des ministres.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce que ce serait possible, quand ça va être inscrit et que ça va passer, d'avoir une copie du décret?

1365

PAR M. PHILIPPE NAZON:

Il n'y a pas de doute que le décret est public, une fois donc que le Conseil des ministres a statué, le décret est même publié dans La Gazette officielle du Québec. Donc c'est accessible à tout le monde.

1370

PAR LA PRÉSIDENTE:

Vous pourriez quand même nous indiquer quand ça va passer, s'il vous plaît?

1375

PAR M. PHILIPPE NAZON:

Oui.

1380

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci.

Ça va?

1385

PAR M. JACQUES RUELLAND:

Ça va, merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1390

On va quand même profiter de la présence des MRC, parce qu'on avait des questions aussi sur le plan technique.

Alors je cède la parole à monsieur Dufour.

1395

QUESTIONS DE LA COMMISSION

1400

PAR LE COMMISSAIRE DUFOUR:

Oui, merci, madame la Présidente.

1405 Une question qui est très importante, j'aimerais demander aux représentants des MRC dans quelle mesure le projet Manouane respecte les orientations des schémas d'aménagement respectifs des MRC.

1410 Peut-être en commençant par la MRC du Fjord. Et ça, je pense que c'est dans vos compétences.

PAR M. CLAUDE GAGNON:

Oui! Enfin, on peut répondre!

1415 Bon écoutez, je sais pas si vous avez eu l'occasion de prendre connaissance de la carte qui représente la MRC du Fjord-du-Saguenay, quarante-cinq mille kilomètres carrés (45 000 km²) de territoire, cinq mille kilomètres carrés (5000 km²) en territoire municipalisé, les vingt (20) municipalités. Et le reste, des territoires non organisés dont en majeure partie ceux qui nous intéressent, au nord du Saguenay, quarante mille kilomètres carrés (40 000 km²).

1420 Au niveau du schéma d'aménagement de la MRC du Fjord-du-Saguenay, celui qui est en vigueur actuellement, vous savez que nous sommes en période de révision mais au moment où on se parle, ce n'est pas complété, donc on doit parler du schéma d'aménagement en vigueur.

1425 L'affectation principale qu'on a donnée, en 1989, lorsqu'il a été mis en vigueur, et qui est encore celle qui a force de loi, c'est l'affectation forestière. Donc c'est un territoire qui est voué principalement à l'exploitation forestière.

1430 Naturellement, on a le souci de faire une gestion intégrée de l'aménagement du territoire, et on demande aux compagnies forestières de prendre en considération les intérêts des autres utilisateurs. On pense aux villégiateurs par exemple, nous avons trois mille six cents (3600) villégiateurs sur les territoires non organisés, qui ont des baux signés.

1435 Nous avons aussi des gens qui pratiquent les activités récréatives et touristiques. Nous avons une dizaine de zones d'exploitation contrôlée, trente-cinq (35) pourvoiries dont la moitié sont à droits exclusifs. Donc vous voyez qu'il y a quand même beaucoup d'utilisateurs autres que les compagnies forestières qui utilisent ce territoire.

1440 Mais au niveau du schéma d'aménagement, si on regarde au niveau légal l'affectation prioritaire qui est donnée, c'est l'exploitation forestière.

1445 Naturellement, c'est facile à comprendre que l'exploitation forestière, c'est une partie importante de l'économie régionale, tout comme la production d'aluminium est une autre partie très importante, pour ne pas dire la plus importante.

Tout ça aussi, il faut comprendre que ça provient de l'énergie hydroélectrique. Donc naturellement, tous les projets à caractère énergétique, que ce soit d'Hydro-Québec, ou de l'Alcan, ou d'autres compagnies, tout ça est conforme avec le schéma d'aménagement.

1450 Donc le projet qui est sur la table actuellement, si on a à parler par rapport une conformité au schéma d'aménagement, c'est clair que c'est un projet qui est en tous points conforme aux objectifs et aux orientations de la MRC du Fjord-du-Saguenay. Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1455 J'aimerais savoir, de la part de la MRC de la Côte-Nord.

PAR M. YVES GENDRON:

1460 Oui, alors pour la MRC de la Haute-Côte-Nord, merci madame la Présidente, c'est essentiellement ce que mon confrère du Fjord a expliqué. C'est bien évident que le projet de dérivation de la Manouane ne touche pas le territoire de la Haute-Côte-Nord, seulement vient alimenter le bassin Pipmuacan qui est situé en partie...

1465 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Pourriez-vous parler plus fort, s'il vous plaît.

PAR M. YVES GENDRON:

1470 Oui, d'accord. Est-ce que vous avez entendu ce que j'ai dit précédemment?

PAR LA PRÉSIDENTE:

1475 Oui, mais on a de la difficulté.

PAR M. YVES GENDRON:

1480 D'accord. Alors pour le territoire en question, je vous expliquais que les interventions, au niveau des barrages et tout ça, les projets de dérivation ne sont pas situés sur le territoire de la MRC de la Haute-Côte-Nord.

1485 Toutefois, le territoire que l'on appelle, nous, notre territoire non organisé a une superficie d'environ dix mille kilomètres carrés (10 000 km²), c'est un territoire avec une vocation multiple, que l'on appelle chez nous récréoforestière. Donc autant on peut pratiquer autant les activités d'exploitation forestière, mais également des activités récréatives.

1490 Au niveau des orientations, on a une orientation de développement économique, on parle d'exploitation des ressources naturelles. À l'intérieur de ce territoire-là, il est prévu qu'on peut mettre en valeur des ressources naturelles, que ce soit la forêt, que ce soit les ressources piscicoles, également énergétiques au niveau de la dérivation.

1495 Donc au niveau de la conformité des projets de dérivation versus le schéma d'aménagement, bon bien, la conformité avec le schéma est atteinte.

1500 J'aimerais souligner en terminant que comme mon confrère du Fjord, on parle d'un schéma d'aménagement qui est en révision présentement, mais ce qui est applicable actuellement, c'est le schéma d'aménagement qui remonte, son entrée en vigueur remonte à 1989. Voilà!

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci.

1505 Madame Audet, de la MRC du Lac-Saint-Jean-Est, vous aviez, dans la révision de votre schéma d'aménagement, dans les orientations en fait du projet, de la deuxième partie, que la rivière Péribonka était une rivière d'intérêt régional et que la rivière était une zone prioritaire d'aménagement axée sur la récréation.

1510 Je comprends que sur une rivière, il peut y avoir une polyvalence d'activités, mais est-ce que vous considérez que dans ce cas-ci, les usages prévus pourraient s'exclure mutuellement?

1515

PAR Mme NATHALIE AUDET:

1520 Oui, en fait, au niveau de la MRC Lac-Saint-Jean-Est, comme les autres collègues l'ont mentionné, on est aussi en révision du schéma d'aménagement; le schéma actuellement en vigueur date de 1987, donc il est encore plus, au niveau historique, plus ancien que les autres collègues.

1525 On est en processus de révision, on devrait recevoir d'ici quelques jours l'entrée en vigueur de notre nouveau schéma d'aménagement, ce qui fait que les dispositions du nouveau schéma d'aménagement s'appliqueraient dans ce cas-ci.

1530 Et évidemment, on a, au niveau du schéma d'aménagement, une grande orientation au niveau des grandes rivières, sur le territoire, à des usages récréotouristiques.

Le projet de la Manouane n'est pas situé sur notre territoire, je pense que monsieur Gagnon l'a bien précisé, c'est essentiellement du côté du Fjord-du-Saguenay. Nous, on est beaucoup plus

bas que le projet, c'est-à-dire près du lac Saint-Jean. Je pense pas que ça exclut un comme l'autre.

1535

Sauf qu'on avait des préoccupations, dans la résolution qu'on va vous transmettre, à l'effet d'une vocation récréative de ce territoire-là, où on parlait beaucoup, on avait posé plusieurs questions en fait sur l'arrêt du flottage du bois, l'impact si on abaisse le niveau de la rivière Péribonka. Des éléments qui faisaient en sorte qu'on puisse plus pratiquer d'activités récréatives. Les principaux points d'intérêts étaient de ce côté-là, pour la MRC Lac-Saint-Jean-Est.

1540

Mais un comme l'autre n'exclut pas. Au niveau des orientations au schéma, c'est la gestion intégrée de l'ensemble des ressources sur le territoire.

1545

PAR LA PRÉSIDENTE:

Donc pour vous, en fait j'ai pas lu la résolution, peut-être que ça va éclairer un peu mes réserves, dans le sens que vous avez quand même des municipalités de votre MRC qui sont dans la zone d'influence du projet, même si vous n'avez pas la rivière Manouane?

1550

PAR Mme NATHALIE AUDET:

Oui.

1555

PAR LA PRÉSIDENTE:

Donc dans votre résolution, c'est ces éléments-là que vous apportez, c'est ça?

PAR Mme NATHALIE AUDET:

1560

Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord, merci.

1565

PAR Mme NATHALIE AUDET:

Oui, l'ensemble de ces éléments-là.

1570

PAR LE COMMISSAIRE DUFOUR:

Merci, madame la Présidente.

1575

J'aimerais peut-être poser la question au promoteur, mais je pense que la MRC du Fjord-du-Saguenay pourra répondre aussi, dans le rapport d'avant-projet, on parle, on fait allusion à la

mise à jour des sites d'intérêt naturel particuliers à l'intérieur de la MRC, et que le promoteur attendait cette mise à jour.

1580 Est-ce qu'il a tenu compte de cette mise à jour, est-ce qu'il l'a reçue, et si c'est le cas, est-ce qu'il en a tenu compte.

Et peut-être qu'après, on pourrait reposer la question à la MRC du Fjord-du-Saguenay. Pour ce qui est de la détermination des sites d'intérêt naturel particuliers à l'intérieur de la MRC.

1585 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Je pense qu'on n'a pas reçu l'information encore de la MRC.

1590 **PAR LE COMMISSAIRE DUFOUR:**

Alors je repose la question à monsieur Gagnon.

1595 Est-ce que vous avez finalisé la mise à jour de ces sites d'intérêt naturel particuliers donc à conserver ou qui auraient une vocation de conservation intégrale, ou d'ambiance?

PAR M. CLAUDE GAGNON:

1600 Non. Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous sommes en période de révision du schéma d'aménagement, c'est sûr qu'il y a peut-être des éléments particuliers qui vont ressortir, je pense par exemple au futur parc des monts Otish, il y a sûrement des choses qu'on aura à discuter avec nos partenaires autochtones et avec bien d'autres intervenants éventuellement.

C'est sûrement le point d'intérêt principal qui va ressortir dans le futur schéma d'aménagement.

1605 Dans le schéma actuel, c'est une zone de conservation. Mais ce qui est important beaucoup plus, je dirais, que des points d'intérêt particuliers, c'est l'affectation dominante qui est l'affectation forestière.

1610 Et même dans le schéma d'aménagement révisé, on va illustrer maintenant, ce qui n'était pas vraiment le cas dans le schéma actuel, des zones d'exploitation contrôlée, les pourvoiries, et sûrement d'autres éléments d'intérêt.

1615 Mais il faut bien comprendre que c'est des éléments d'information, parce que l'affectation, le zonage va être affectation forestière.

Et je voudrais aussi vous aviser que le préfet et le directeur général de la MRC, de même que le préfet de la MRC Maria-Chapdelaine, sont présents dans la salle maintenant.

PAR LE COMMISSAIRE DUFOUR:

1620

Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1625

Merci.

Est-ce que ce serait possible à ces messieurs de s'approcher des tables des personnes-ressources, s'il vous plaît.

1630

Bonjour. Pourriez-vous vous identifier, malheureusement on m'a apporté une note que vous étiez arrivés mais je n'ai pas vos noms respectifs.

PAR M. JEAN-PIERRE BOIVIN:

1635

Alors Jean-Pierre Boivin, préfet de la MRC de Maria-Chapdelaine.

PAR M. NOËL TREMBLAY:

1640

Alors Noël Tremblay, préfet de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

PAR M. RÉNALD GAUDREULT:

Rénald Gaudreault, MRC du Fjord-du-Saguenay.

1645

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci.

On aimerait savoir qui a été finalement l'initiateur des SOCOM; est-ce que c'est venu de la base, est-ce que c'est venu du milieu pour remplacer les programmes de mise en valeur de l'Environnement ou c'est venu de concert avec Hydro-Québec.

1650

Est-ce que vous pouvez nous donner un historique, exactement l'origine de ce concept de partenariat d'affaires.

1655

PAR M. NOËL TREMBLAY:

Je pense que c'est de concert avec Hydro-Québec que cette entente de partenariat nous est venue. On était habitué à ce programme de retour de un pour cent (1 %) sur des travaux d'envergure d'Hydro-Québec, c'était quand même des retours importants, un pour cent (1 %) de la masse, sauf que c'était fixé dans le temps.

1660

L'avantage de l'offre qui nous a été faite maintenant, c'est que cette offre de partenariat nous permettait d'abord de toucher à certains montants, certaines sommes au départ de l'aventure, et d'avoir des redevances qui pourront s'étaler dans le temps.

1665

Alors on vient d'aller beaucoup plus loin qu'une enveloppe ponctuelle qu'Hydro-Québec donnait dans ses projets, dans ses projets connus, je dirais pas par folklore mais par culture.

1670

Cette entente de partenariat va nous permettre, en plus d'avoir une offre ou un montant à la réalisation des travaux, à la signature de l'entente cadre, des redevances qui vont s'étaler, dans l'offre qu'on a maintenant, sur cinquante (50) ans.

1675

Lorsqu'on pense à nos régions-ressources, et on est la plus grosse MRC, nous autres, au Québec, dans les régions-ressources, cent soixante-quinze mille (175 000) personnes, on a le taux record de chômage, dans tout le Canada, dans les régions métropolitaines de recensement, et qu'on voit, dans une entente de partenariat, se voir offrir une espèce de levier économique qui va nous permettre d'être présents sur le territoire pour une cinquantaine d'années!

1680

Que dans notre planification stratégique régionale, l'individu est au coeur de toutes nos préoccupations, je pense que le travail, c'est important comme préoccupation pour l'individu, alors on a saisi l'occasion, je pense, de regarder dans une perspective d'avenir c'est quoi qui pourrait être important pour la région.

1685

Les trois (3) éléments qui nous touchent vraiment là-dedans, c'est le levier économique, l'entente de partenariat. Je pense que ça, c'est un élément important.

1690

L'environnement! On peut pas se sortir, à mon sens on peut pas se sortir de la protection de l'environnement au sens large, parce que nos descendants vont être encore là dans cinquante (50) ans, dans cent (100) ans, on l'espère en tout cas.

1695

Et le troisième élément qui est important, il faut regarder si les gens du milieu sont d'accord avec le projet. Or chez nous, la MRC du Fjord, qui est quand même une MRC assez facile à gérer dans certains dossiers, c'est un dossier sur lequel on a fait consensus très rapidement, en faisant le tour de toutes ces questions-là.

1700

Alors dans ce contexte-là, je pense qu'il est important de vous signifier à ce stade-ci que déjà, en 95, à la dernière PSR, la mainmise sur une partie des ressources, pour les régions-ressources, qui sortait, c'était important pour nous autres; que dans la révision de la PSR qu'on est en train de faire, parce que l'entente cadre devrait se signer au mois de juin, dans lequel on a en tête l'individu au coeur de nos préoccupations, on avait là une occasion de partenariat, sur une base d'affaires, qui nous permet au moins d'avoir un petit peu d'espoir pour l'avenir.

1705

Donc quand vous me dites, c'est à l'initiative de quel groupe, je pense qu'on connaissait déjà les projets de retour d'Hydro-Québec, et cette forme de partenariat là, en société en commandite, est quelque chose qui est prometteur pour nous autres, dans le sens où on a un levier

de développement qui pourra être au service de nos populations pour des années à venir; on parle dans cette entente-là de cinquante (50) ans, renouvelable. Alors c'est important pour nous autres.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1710

Merci.

Nous avons des questions du public qui nous ont été adressées tout à l'heure, qu'on a conseillé en fait de garder pour le moment où vous seriez présents, parce que les représentants des MRC qu'on avait nous ont dit qu'ils étaient là pour répondre seulement à des questions techniques.

1715

Alors je laisserais la parole à notre intervenant, monsieur Ruelland, de poser ses questions, s'il vous plaît.

1720

JACQUES RUELLAND

1725

PAR M. JACQUES RUELLAND:

Alors Jacques Ruelland, Mouvement Au Courant. Je vais reprendre les questions que j'ai posées tout à l'heure, les préoccupations, j'ai soulevé des préoccupations, essentiellement trois (3).

1730

Et entre-temps, je me demande, madame la Présidente, si on pouvait remettre l'acétate des trois (3) options, le PMVI et les deux (2) options de financement.

La première préoccupation, c'était, est-ce qu'on vous a proposé, via le PMVI traditionnel, les deux (2) autres options d'achat au coût et à la valeur marchande, est-ce qu'on vous a proposé d'autres options que celles-là?

1735

Par exemple, est-ce qu'on vous a proposé de vous verser essentiellement les mêmes sommes que ce que vous allez obtenir des sociétés en commandite, on a calculé tout à l'heure que ça se situait à près de quatre cent mille dollars (400 000 \$) par année, pour les cinq (5) MRC en cause dans le moment, est-ce qu'on vous a proposé de vous verser comme une royauté régionale, pour l'utilisation de votre territoire, ces sommes-là, sans signer de sociétés en commandite?

1740

PAR M. RÉNALD GAUDREULT:

Non, on n'a pas eu d'offre comme ça. Non, je pense que les discussions se sont faites vraiment comme des partenaires, et puis ça a été une discussion qui a abouti aux formules qui ont été acceptées dans l'entente cadre.

1745

PAR M. JEAN-PIERRE BOIVIN:

1750

Si vous permettez, madame la Présidente, il faudrait se rappeler qu'au début des années quatre-vingt-dix, la région a refusé un projet sur la rivière Ashuapmushuan parce que justement, on n'acceptait pas les formules qui étaient présentées à ce moment-là par Hydro-Québec.

1755

Alors le programme de mise en valeur, où c'est qu'on avait un montant fixe qui était donné, et après ça c'était, bonjour, on est parti avec le reste, la région n'a pas accepté ça. Elle avait posé trois (3) conditions: acceptabilité sociale, environnementale et récurrence économique.

1760

Et lorsqu'on a discuté de la SOCOM, c'était ça. Pour nous, on avait gagné ce point-là, et on avait gagné également un autre point, d'être assis à la table lorsqu'on discutait du projet.

1765

Alors ça, la région nous en avait fait la demande, et je pense que dans ce sens-là, ce nouveau projet là répondait aux demandes qu'on avait au début des années quatre-vingt-dix, qu'on aurait maintenant une récurrence économique qui servirait de levier de développement.

PAR M. JACQUES RUELLAND:

Merci.

1770

Alors ma deuxième question porte sur le conflit d'intérêts potentiel entre la mission et les responsabilités d'une MRC, en termes de gestion du territoire et défense des intérêts de ses contribuables, et les intérêts mercantiles d'une société en commandite qui, évidemment, a intérêt à produire le plus d'électricité possible.

1775

Je vais illustrer un peu la nature d'un conflit d'intérêts potentiel, quelqu'un vient d'en parler, c'est celui du débit réservé dans la rivière Manouane, qui a été fixé à trois mètres cubes-seconde (3 m³/s).

1780

Vous semblez dire qu'un des avantages de participer à la société en commandite, c'est d'être associés aux décisions comme partenaires, je me demande si vous avez été associés par exemple à ce type de préoccupation là, le débit réservé en fonction des conflits d'usages et des intérêts divers de vos populations.

1785

On sait que c'est pas beaucoup, trois mètres cubes-seconde (3 m³/s), et qu'on est en train d'évaluer les conséquences de ce débit-là, alors que l'entente a été signée, je me souviens plus de la date, l'entente a été signée...

PAR LA PRÉSIDENTE:

1790

L'entente cadre, c'est en 99, en septembre 99.

PAR M. JACQUES RUELLAND:

En septembre 99, ça fait presque deux (2) ans.

1795

Aviez-vous à ce moment-là l'information nécessaire pour préciser l'intérêt de vos contribuables, quand on vous a versé ou vous avez signé une entente qui vous versait un million de dollars (1 M\$) en avance.

1800

Vous êtes partenaires, vous voyez pas un conflit d'intérêts potentiel entre la maximisation de la production électrique à partir des cours d'eau de votre région et les intérêts de d'autres types d'utilisateurs ou de contribuables? Comment vous allez arbitrer le problème, là.

1805

Si vous aviez eu le quatre cent mille dollars (400 000 \$) par année sans attaches légales ou financières, vous auriez eu une certaine liberté, au niveau de vos schémas d'aménagement et de votre réglementation. Là, vous êtes des partenaires financiers dans la production d'électricité.

Comment vous allez arbitrer ça, ce problème-là.

1810

PAR M. NOËL TREMBLAY:

Vous savez, la situation des années deux mille par rapport aux responsabilités sociales des corps publics est tout à fait différente de celle des années soixante-dix.

1815

Il y a pas grande municipalité, au Québec, particulièrement dans les régions-ressources, il y a trente (30) ans, quarante (40) ans, et malgré mon âge, j'ai eu l'occasion de voir ce qui se passait dans les années soixante-soixante-dix, proche de moi, donc je vous rappelle qu'à ce moment-là, les responsabilités sociales des communautés rurales étaient assez, ou des corporations municipales, étaient assez limitées. Les services de base des citoyens, entretien des chemins, aqueduc-égout; loisirs, à l'époque, on connaissait pas beaucoup ça encore.

1820

Et depuis les années quatre-vingt, on est vraiment associé à tout l'aspect du développement social et développement économique.

1825

Je peux vous dire qu'avec Hydro-Québec, même si l'entente cadre a été signée en 99, je pense que c'est septembre ou octobre 99, on a été associé à cette démarche-là bien avant. 97-98, de nombreuses rencontres ont eu lieu, dans différents milieux de la région, et incluant avec les politiciens, et il y a une espèce de ballottage qui s'est fait parmi les arguments pour, les arguments contre.

1830

Le seul intérêt qu'il y a là-dedans, c'est pas un intérêt mercantile, mais c'est un intérêt de développement. On n'est pas, comme corporation publique, là pour retirer des argents de l'exploitation de l'eau. On est là pour s'assurer qu'il y aura une partie des argents générés par l'exploitation de la ressource qui pourra servir à assurer le développement social et économique de la région.

1835

1840 Alors je n'y vois aucune espèce de contradiction, d'autant qu'encore une fois, on n'a pas d'intérêts mercantiles, on a des intérêts de développement, et que l'ensemble de nos partenaires politiques, je pense autant au niveau des Autochtones que des MRC concernées, on avait les garanties que ce qui était tout à fait acceptable au niveau environnement pouvait être débattu publiquement avec nos contribuables, nos concitoyens.

PAR M. RÉNALD GAUDREULT:

1845 Sur ça, madame la Présidente, également, je voudrais ajouter. J'ai participé à toutes les négociations, les réunions de négociation, et je voudrais préciser qu'Hydro-Québec nous a laissés entièrement libres de toute intervention de questionnement.

1850 Et nous avons eu également, de la part du conseil de la MRC, on nous a obligés, disons les comités de négociation, d'avoir des professionnels qui nous accompagneraient. Parce qu'évidemment, nous ne sommes pas des spécialistes dans ces domaines-là. Donc on avait un conseiller juridique, on a eu recours à des comptables, on a eu recours à des professionnels dans le domaine de la production d'énergie. Et on a posé toutes les questions qu'on voulait bien poser.

1855 Et il y avait également un comité technique qui siégeait, où vous avez vu tout à l'heure, notre aménagiste était là, alors toutes les questions étaient posées également, et on attendait des réponses, et les réponses nous venaient avec des rapports.

1860 Je pense que de ce côté-là, ça a été fait d'une façon très claire, et aucune pression, avec beaucoup de transparence.

1865 Et on nous a dit également que notre participation comme partenaires et comme associés au projet nous laissait tout à fait libres, les municipalités et les citoyens, de pouvoir intervenir à l'occasion, s'il y avait des audiences publiques ou ces choses-là.

Alors je pense que de ce côté-là, c'était très transparent, et ça a demeuré transparent à la table du conseil également.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1870 Merci.

Vous avez quelque chose à ajouter?

PAR M. JEAN-PIERRE BOIVIN:

1875 Oui, juste pour rassurer monsieur, si vous voyiez la teneur des résolutions des MRC, en tout cas chez nous, la nôtre, était conditionnelle. Donc on faisait vraiment deux (2) choses différentes.

1880

Il y avait le partenariat financier qui était une chose et il y avait le projet. Et notre résolution mentionne clairement, à la fin, que tout doit être en fonction de l'acceptabilité sociale et de l'acceptabilité environnementale, à partir du moment où on s'assurait de la récurrence financière.

1885 Et c'est pour ça qu'on s'est assuré d'être à la table, on s'est assuré qu'ils viennent nous visiter et qu'ils donnent les bonnes explications. Et on s'est assuré également d'être à la table après, sur le suivi.

1890 Parce que vous savez, le million (1 M\$) qui traînait au début, il y a eu à un moment donné un million (1 M\$), il y a des gens qui pensent que c'est ce million-là qui a fait basculer les choses, c'est qu'à chaque fois qu'on rencontrait Hydro-Québec, on essayait de tirer encore la couverture de notre bord, on a essayé d'avoir plus, plus, plus tout le temps.

1895 Et à un moment donné, vous savez, sur toutes ces mécaniques de calculs là, il y avait des petites divergences, et c'est là qu'on a dit, écoutez, tout ça, ça représente environ un million (1 M\$), donnez-nous le million (1 M\$). Parce qu'on voulait en avoir beaucoup plus et on a négocié.

1900 Alors on n'a pas, contrairement à ce que certaines personnes pourraient penser, on n'a pas signé un montant d'argent et après ça, on a embarqué dans une affaire. Non, tout était conditionnel et lorsqu'on a signé l'entente cadre, on savait ce qu'on faisait.

PAR M. JACQUES RUELLAND:

1905 Madame la Présidente, avant d'aborder mon dernier sujet, celui du financement, il serait peut-être intéressant de savoir comment a été utilisé le million, par les MRC, depuis 1999.

On a vu Portneuf et Sault aux Cochons, qu'il y avait très peu de ces fonds-là qui avaient été réinjectés dans le milieu, pour la préservation de l'environnement ou la dégradation de l'environnement ou de la faune.

1910 Est-ce qu'on pourrait, rapidement, savoir de chacune des MRC à quelles fins les fonds ont été utilisés.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1915 Je sais que j'ai vu un document sur Portneuf qui donnait le détail pour les MRC concernées.

Est-ce que vous avez une liste, chez vous, que vous pourriez nous fournir?

PAR M. JEAN-PIERRE BOIVIN:

1920 Chez nous, madame la Présidente, c'est pas compliqué, il est dans un fonds spécial dédié à la forêt et à l'environnement. Alors cet argent-là est gelé dans un compte.

1925 Et pour nous, le principe de la récurrence financière d'année en année, c'est qu'on ne veut pas utiliser cet argent-là pour faire des petites cabanes d'oiseaux dans les centres-villes, on avait une problématique de ouananiche qu'on a réglée au lac Saint-Jean par une corporation, et cette corporation-là a des besoins.

1930 Alors on a toutes sortes de problématiques sur le territoire, et c'est clair que pour la MRC de Maria-Chapdelaine, cet argent-là va retourner pour servir les projets environnementaux-forestiers, et pour développer le territoire, et non dans les centres-villes.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1935 Monsieur de la MRC du Fjord.

PAR M. NOËL TREMBLAY:

1940 Oui, on a pu profiter, je pense que c'était la MRC qui avait le plus gros montant, trois cent soixante mille (360 000 \$), reste encore près de cent mille dollars (100 000 \$) de disponibles dans ces argents-là, chez nous on s'en est servi, ces montants-là disons de deux cent soixante mille (260 000 \$) qui a été jusqu'à maintenant investi, je dis bien investi, particulièrement comme apport au développement touristique.

1945 Alors les zones d'appartenance touristique sont en demande pour réseauter toutes les activités, donc on a investi là-dedans. Chez nous, c'est trois (3) zones d'appartenance touristique, à vingt-cinq mille dollars (25 000 \$) par année. L'année passée, c'était vingt mille (20 000 \$) qu'on leur donnait.

1950 Alors je pense qu'on avait besoin de ça pour faire des réseaux. Parce que vous savez, les gens, ils habitent les hôtels plus souvent qu'autrement pour coucher, mais les activités, elles sont sur le terrain, elles sont sur le territoire.

1955 Alors je pense que c'est un investissement important d'être capable de réseauter toutes ces activités et de créer des réseaux qui sont intéressants pour les étrangers.

On s'est donné également une fenêtre sur le monde, l'année dernière, avec Challenge du Saguenay 2000, dans lequel la corporation, la MRC a contribué pour au-delà de cent mille dollars (100 000 \$), assurément.

1960 Alors on considérait que pour vendre une région comme le Saguenay à l'échelle du monde, puisqu'on a eu accès à des réseaux de télévision mondiale, la France était notre partenaire là-dedans, alors on pensait que c'était pas cher, ça coûtait pas cher d'investissement pour se donner une fenêtre sur le monde.

1965 À preuve, c'est qu'il y a encore de ces activités-là qui seront récurrentes cette année, et la Transat 2002 devrait être de retour.

Et on a contribué à mettre sur pied cette organisation.

1970

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci.

Monsieur Ruelland.

1975

PAR M. JACQUES RUELLAND:

Oui. Est-ce qu'on pourrait déposer le document, la ventilation de l'affectation des coûts qui a été déposée à Portneuf et Sault aux Cochons, lors de cette audience-ci; est-ce qu'on pourrait redéposer le document?

1980

Les MRC avaient déposé l'affectation des fonds.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1985

Oui, mais je pense que ça a déjà été déposé. On va vérifier et si c'est pas fait, on va le demander.

PAR M. JACQUES RUELLAND:

1990

Merci.

Alors dernier point, on a établi tout à l'heure que finalement, la nature du montage financier qui vous a été proposé par l'Hydro ou que vous avez convenu ensemble, on le sait pas trop, vous évite d'avoir à faire des sorties de fonds pour devenir partenaires et propriétaires de la société en commandite, puisqu'évidemment, d'après ce qu'on voit, lors de la mise en service des projets, en plus du million que vous avez reçu ensemble, vous allez recevoir aussi ensemble près de quatre cent mille dollars (400 000 \$) par année, ce qui vous permettrait, l'équivalent de quatorze pour cent (14 %), ce qui vous permettrait de financer votre part de la société en commandite, qui est de quatorze pour cent (14 %) ou quatre point deux millions (4,2 M\$), de mémoire.

1995

2000

Est-ce que ça a été un avantage important pour les MRC que d'avoir à éviter d'injecter des fonds nouveaux dans la compagnie, pour devenir propriétaires.

PAR M. NOËL TREMBLAY:

2005

Le montage financier devrait être le même pour l'ensemble des partenaires. On a eu, bien sûr, une enveloppe qu'on pourrait appeler peut-être forfaitaire à la signature de l'entente cadre, mais le montage financier est fait de telle façon qu'on aura à immobiliser et on aura à investir également.

2010

Chez nous, pour un retour de quelque cinq cent mille dollars (500 000 \$) par année, on a deux millions trois cent mille dollars (2 300 000 \$) d'investissement à faire.

2015 Alors on comprend que cet investissement-là devra se faire une fois que les travaux seront complétés, donc dès la première année ou dès la mise en place des infrastructures, dès que les infrastructures seront opérationnelles, il faudra, pour s'associer à la société en commandite, investir un montant de deux millions trois cent mille (2 300 000 \$).

2020 Et le montage financier, remarquez bien, je suis pas un spécialiste de la finance, mais le montage financier devrait être à peu près le même pour l'ensemble des partenaires dans ce projet-là.

PAR M. JACQUES RUELLAND:

2025 Donc le financement de cet investissement-là va vous coûter au maximum deux cent mille dollars (200 000 \$).

PAR M. NOËL TREMBLAY:

2030 C'est une belle occasion d'affaires.

PAR M. JACQUES RUELLAND:

2035 Merci.

CÉCILE DUCHESNE

PAR LA PRÉSIDENTE:

2040 Est-ce qu'il y aurait d'autres personnes dans la salle qui voudraient poser des questions aux représentants des MRC.

2045 Oui madame, s'il vous plaît.

PAR Mme CÉCILE DUCHESNE:

Madame la Présidente, bonjour, messieurs les Commissaires.

2050 J'aimerais savoir des préfets des MRC du Fjord-du-Saguenay et Maria-Chapdelaine, sur une échelle de zéro (0) à neuf (9), quelle importance accordent-ils au développement de l'industrie récréotouristique sur le parcours supérieur de la rivière Péribonka et les soixante-dix (70) premiers kilomètres de la rivière Manouane.

2055 **PAR M. JEAN-PIERRE BOIVIN:**

Écoutez, c'est difficile d'en faire une échelle. D'abord, on n'a pas la certitude non plus qu'il va y avoir un achalandage de X jours-personnes en canot ou récréotouristique dans ce secteur-là.

2060

Sauf que ce qu'on s'est assuré, et dans le questionnaire qu'on avait avec Hydro-Québec, c'est qu'on a voulu s'assurer que les débits ou les niveaux des rivières pourraient permettre encore la récréation dans ces secteurs-là. Et on a eu une réponse à nos questions, et ça a été mis dans des documents pour officialiser ça.

2065

Et on avait une problématique chez nous, on disait, est-ce que ça va affecter le lac Saint-Jean. Alors on a été faire des vérifications avec Alcan, et Alcan nous a dit non. Alors on a monté plus haut et on a dit, oui c'est vrai, ça a été démontré ici à la Commission qu'il y avait des baisses de niveau dans certains secteurs, des fois des secteurs plus importants dans des secteurs que d'autres.

2070

Et on s'est assuré qu'on pourrait, peut-être avec l'argent qui était versé, ou en collaboration avec Hydro, en collaboration avec Alcan qui gère, qui va continuer de gérer la Péribonka, de mettre des balises et des points de signalisation pour éviter qu'il y ait des accidents.

2075

Mais chose certaine, oui, on croit, chez nous, au développement potentiel récréotouristique des rivières, mais à un moment donné, il faut peut-être les partager. Et c'est dans ce sens-là qu'on s'est assuré qu'il pourrait y avoir une double utilisation de ces tronçons de rivières là.

2080

PAR Mme CÉCILE DUCHESNE:

Merci beaucoup.

2085

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci.

2090

JOHN BURCOMBE

PAR LA PRÉSIDENTE:

2095

Monsieur Burcombe.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

2100 Bonjour madame la Présidente.

Les préfets viennent de décrire toutes les démarches qu'ils ont eues avec Hydro-Québec, et s'assurer qu'ils s'étaient bien entendus, mais je me demande jusqu'à quel point les préfets ont-ils discuté toute cette possibilité de société en commandite avec leurs contribuables, avec le grand public.

Est-ce qu'il y a eu des réunions publiques pour présenter tout ce qui pourrait être pertinent, les SOCOM, avec le grand public.

2110 **PAR M. JEAN-PIERRE BOIVIN:**

Nous avons eu des séances publiques de MRC, où les gens qui assistent ont pu assister en même temps que nous à ces présentations-là; quoique nous, nous avons déjà reçu, dans les comités ou aux tables de travail.

2115 Donc ça a été présenté, oui, au grand public.

Et oui dans un sens que beaucoup de gens nous ont dit, est-ce que nous autres aussi, on pourrait embarquer dans le partenariat, dans ce partenariat d'affaires, parce que ça a l'air très intéressant. Si c'est intéressant pour une MRC, ça doit être intéressant pour une personne. Je parle seulement du partenariat d'affaires.

Si quelqu'un pouvait acheter des parts d'Hydro-Québec demain matin et avoir les mêmes avantages, je pense qu'ils feraient un bon placement.

2125 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Tremblay.

2130 **PAR M. NOËL TREMBLAY :**

Oui, c'est idem pour la réponse. On a eu l'occasion de discuter de ce projet-là publiquement, à nos séances publiques.

2135 En plus, il y avait un comité technique, différentes organisations qui ont été consultées.

En tout cas, je pense que de nombreux articles de journaux ont fait référence à ce projet-là, qui était sur la table, donc je pense qu'il y a rien qui a été vraiment fait en dessous de la table, ça a été très transparent.

2140 Et chez nous, encore une fois, au niveau de la MRC, plusieurs fois publiquement, et malgré toutes les questions qui ont été soulevées, c'est unanime autour de la table, au plan politique.

2145 Et vous savez, souvent, comme préfet, on se fait dire qu'on est illégitime, mais c'est tous des maires qui sont là qui sont légitimes dans leur municipalité.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2150 Quand vous parlez d'audiences publiques ou de consultations publiques, est-ce que c'est au niveau des réunions de la MRC en présence des élus, ou s'il y avait aussi des gens qui étaient des citoyens ordinaires?

PAR M. NOËL TREMBLAY:

2155 Ce sont des séances publiques, madame, donc les gens – il y a des gens qui sont, je dirais, qui sont plus réguliers dans la présence, on peut avoir des séances de deux (2) personnes, des séances de dix (10) personnes, des séances de cinquante (50) personnes, mais on n'a pas choisi nos séances, on est arrivé toujours à terme.

2160 Et lorsqu'il y avait des gens qui ont voulu en discuter, on a répondu à leurs interrogations. D'ailleurs, je me souviens très bien d'une séance où il y a un monsieur, qui est un régulier, qui nous avait questionné sur ce fameux projet.

2165 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

Monsieur Burcombe, est-ce que vous avez une autre question?

2170

PAR M. JOHN BURCOMBE:

Non, c'était seulement que ça.

2175 Mais est-ce qu'il y avait eu vraiment des séances, des réunions publiques dédiées uniquement à la problématique des SOCOM, la possibilité que les MRC embarquent dans une telle chose, ou est-ce que c'était seulement dans les réunions régulières.

PAR M. JEAN-PIERRE BOIVIN:

2180

D'organisées comme telles, je vous dirais non. Dire tel soir, on invite Hydro-Québec à une séance publique, juste pour ce sujet-là, non.

2185 Sauf que ce qu'il faut comprendre, lorsqu'on a une table régionale où on invite des élus, on invite des représentants de pourvoiries, de ZEC, de la Fédération québécoise de la faune, alors ces gens-là qui sont nommés par leur association ou par leurs conseils municipaux pour

représenter leur population ou l'intérêt de leur groupe à une table, ont le devoir de se retourner vers leur association et de leur en faire un compte rendu.

2190 Alors nous, à la MRC Maria-Chapdelaine, et je suis certain au Fjord également, lorsqu'on assistait, que ce soit l'aménagiste ou moi qui assistait aux tables, ou les deux (2) ensemble, on faisait rapport où en étaient rendues les négociations, au niveau environnemental et au niveau de l'attachement financier du projet. Et c'était notre devoir de le faire.

2195 Vous savez, il y a des gens qui siègent à un conseil de MRC, puis ils ne font pas rapport nécessairement tout le temps à leurs conseils municipaux de ce qui s'est passé. Mais moi, je pense que le premier devoir – et s'il y a des gens qui se sont sentis lésés dans ce droit-là, qu'ils aillent voir leurs représentants, parce qu'ils avaient toute l'information.

2200 Et nous, on se fiait, exemple celui de la ZEC ou le représentant des ZEC, ou la Fédération québécoise de la faune, aille vers son conseil d'administration ou ses membres en assemblée générale, et qu'il explique le projet.

2205 Alors je pense que c'était leur premier devoir à le faire, et à ce moment-là, tout le monde aurait été informé.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

2210 D'accord, merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2215 Merci.

On vient de m'aviser que monsieur Lawrence Potvin, préfet de la MRC du Lac-Saint-Jean, est là. Est-ce que c'est exact? Est-ce que vous voulez vous approcher de la table, s'il vous plaît.

2220 Alors il y a des gens ici dans la salle qui voulaient poser des questions au préfet de la MRC du Lac-Saint-Jean, je vais demander à nouveau aux participants de revenir.

Monsieur Ruelland, s'il vous plaît.

2225

JACQUES RUELLAND

PAR M. JACQUES RUELLAND:

2230

Merci. Alors Jacques Ruelland, Mouvement Au Courant.

2235 J'ai une seule question, qui s'adresse évidemment au préfet de la MRC du Lac-Saint-Jean-Est, à l'article 7.7 du protocole d'entente, l'entente cadre signée en 99, vous n'étiez pas partie à cette entente-là parce que, on va en discuter, mais vous aviez jusqu'au 31 mai 2000 pour y adhérer, et vous y avez toujours pas adhéré.

2240 Est-ce que vous pourriez nous expliquer les motifs qui vous ont empêchés jusqu'à date ou qui vous ont amenés à ne pas adhérer à l'entente?

PAR M. LAWRENCE POTVIN :

2245 On avait certaines préoccupations, particulièrement au niveau des eaux du lac Saint-Jean, parce qu'on sait que nos municipalités, il y a beaucoup de villégiature entre autres, il y avait la problématique de la Petite Décharge, aussi certaines préoccupations au niveau de la reproduction de certaines espèces animales.

2250 Nous, on préférerait d'abord qu'il y ait les audiences, qu'on ait le rapport, et suite au rapport du BAPE sur les audiences publiques, nous, on est prêt à réexaminer l'ensemble des éléments, suite aux conclusions du BAPE, soit suite au rapport du BAPE.

Donc ce n'est pas fermé définitivement, on est prêt à regarder à nouveau le dossier lorsqu'on aura l'ensemble des implications de ce projet-là, que ce soit au niveau de la Petite Décharge, ou au niveau du lac Saint-Jean, ou des ressources halieutiques

2255 **PAR M. JACQUES RUELLAND:**

Donc si je comprends bien, la nature de vos préoccupations, c'est les impacts sur le milieu de la réalisation du projet?

2260 **PAR M. LAWRENCE POTVIN :**

2265 Il y avait aussi une préoccupation parce que l'Alcan possède des barrages au niveau du lac Saint-Jean, donc on voulait connaître exactement si ça avait de l'incidence au niveau des emplois, si ça avait des incidences sur le décret au niveau de la gestion du lac Saint-Jean.

Donc une fois qu'on aura l'ensemble de ces assurances-là, des préoccupations, on va, comme conseil de la MRC, analyser l'ensemble, avec l'ensemble des éléments, et puis ensuite à ce moment-là, on dira si oui ou non, on adhère à la SOCOM.

2270 **PAR M. JACQUES RUELLAND:**

Maintenant, est-ce que depuis septembre 99, vos réticences se sont atténuées ou se sont aggravées, avec l'information que vous avez pu obtenir depuis l'époque, et en particulier au cours du présent processus d'évaluation du projet.

2275

Est-ce que vous en savez davantage sur les implications sur le milieu?

PAR M. LAWRENCE POTVIN :

2280

On a eu certains commentaires de l'Alcan, d'abord au niveau de la Petite Décharge, c'est le décret de 1924, donc c'est onze mètres cubes-seconde (11 m³/s), le niveau minimal au niveau du déversoir de la Petite Décharge.

2285

On a aussi, sur la question de l'emploi, je peux le dire, on a aussi la confirmation de l'Alcan que ça n'avait pas d'incidence au niveau des emplois, au niveau de la production de l'hydroélectricité.

2290

Maintenant, quant aux autres ressources halieutiques, on n'a pas eu encore de confirmation officielle, ni d'études qui nous permettent, comme conseil de MRC, d'avancer au niveau ce projet.

2295

Donc lorsqu'on aura l'ensemble des éléments, je l'ai dit tout à l'heure, à ce moment-là le conseil de la MRC analysera et verra si, oui ou non, on doit aller de l'avant au niveau de la SOCOM.

PAR M. JACQUES RUELLAND:

2300

Peut-être une dernière chose, est-ce que vous considérez à l'époque que les propositions sur le plan financier étaient équitables pour votre MRC?

PAR M. LAWRENCE POTVIN :

2305

La réponse, c'est non, monsieur. Je parle à titre personnel.

Et il y avait, bien qu'on n'ait pas abordé le sujet, c'était très clair qu'au niveau du pourcentage, on trouvait ça faible, très faible même.

PAR M. JACQUES RUELLAND:

2310

Pourriez-vous nous dire pourquoi, qu'est-ce que vous auriez préféré, d'autres indicateurs, d'autres critères de répartition des avantages financiers?

PAR M. LAWRENCE POTVIN :

2315

Non. Écoutez, on n'a pas abordé ça, on n'a pas abordé le niveau de pourcentage au niveau de la MRC Lac-Saint-Jean.

2320

Nous, on s'est dit, quand on aura l'ensemble des éléments, l'ensemble des informations, on regardera les pourcentages et on verra s'il y a lieu de négocier avec l'Hydro-Québec pour les modifier.

2325

Et tout ça, sous réserve des dispositions que j'ai mentionnées tout à l'heure, impacts au niveau du lac Saint-Jean, impacts au niveau de la Petite Décharge, impacts au niveau de la reproduction de certaines espèces de poissons.

PAR M. JACQUES RUELLAND:

Ça va.

2330

Merci, madame.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci, monsieur Ruelland.

2335

Alors je remercie la participation des préfets de la MRC du Lac-Saint-Jean, monsieur Potvin; de la MRC du Fjord-du-Saguenay, monsieur Tremblay; de la MRC de Maria-Chapdelaine, monsieur Boivin. Ainsi que monsieur Gaudreault.

Je pense que votre participation est précieuse.

2340

J'ai oublié de vérifier si, de la salle, il y avait d'autres questions pour les MRC.

Madame, oui.

2345

CÉCILE DUCHESNE

PAR Mme CÉCILE DUCHESNE:

2350

Oui, madame la Présidente, j'aimerais que monsieur, puisque je ne l'ai pas entendu le mentionner, j'aimerais que monsieur Lawrence Potvin nous dise s'il accorde, dans le processus de l'analyse qui sera faite par la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, s'il accorde une quelconque importance au développement de l'industrie récréotouristique que veut faire, qu'est en train de faire la municipalité de Lamarche sur le cours supérieur de la Péribonka, et les premiers soixante-dix kilomètres (70 km) de la rivière Manouane.

2355

PAR M. LAWRENCE POTVIN :

2360 La réponse, c'est oui. Tout à l'heure, je m'excuse, je l'ai omis, c'était une préoccupation, on l'a regardée aussi, au niveau du conseil de la MRC Lac-Saint-Jean-Est, toute la question de la rivière Péribonka.

2365 On sait qu'au niveau de la municipalité de Lamarche, il y a des préoccupations particulières, il y a des projets de développement et donc, tout ça va faire partie naturellement de l'ensemble du dossier d'analyse au niveau de la MRC Lac-Saint-Jean-Est.

Je m'excuse de pas l'avoir mentionné, c'est une omission involontaire.

2370 **PAR Mme CÉCILE DUCHESNE:**

Merci, madame.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2375

Merci madame.

Alors merci messieurs à nouveau.

2380 Je voudrais remercier aussi madame Audet, monsieur Gendron, monsieur Gagnon.

Monsieur Gendron, vous êtes toujours là?

PAR M. YVES GENDRON :

2385

Bien sûr!

PAR LA PRÉSIDENTE:

2390 D'accord. Alors on vous donne congé, merci beaucoup.

PAR M. YVES GENDRON :

C'est moi qui vous remercie.

2395

PAR LA PRÉSIDENTE:

On va prendre une pause de dix (10) minutes.

2400

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

2405

REPRISE DE LA SÉANCE
DENIS BRASSARD

2410 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

On va recommencer nos travaux!

Monsieur Arnaud, vous aviez quelque chose à nous communiquer?

2415

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Oui, j'aurais voulu simplement vous mentionner qu'on avait affiché, au fond de la salle, en votre absence, on avait affiché la carte des aires de dépôts le long du canal. C'est trois (3) petites cartes que vous avez vues, nous les avons déposées aussi.

2420

Nous avons affiché la carte forestière.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2425

Ça, je l'ai vu.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

2430

Vous l'avez vu.

Nous avons aussi déposé le calendrier des projets et les importations et les exportations.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2435

Très bien, merci.

On attend un lien téléphonique, là, je m'excuse.

2440

Alors pendant qu'on fait l'appel pour avoir en lien téléphonique monsieur Blais, de Pêches et Océans Canada, j'aimerais inviter la prochaine personne qui pourra venir poser des questions, c'est monsieur Denis Brassard.

2445

J'aimerais aussi mentionner que madame Lison Rhéaume, du ministère des Régions, est là. Bonjour madame.

Alors monsieur Brassard, allez-y de votre première question.

2450

PAR M. DENIS BRASSARD:

Bonjour madame la Présidente.

2455 J'aimerais faire une intervention concernant les effets cumulatifs du projet. On a déjà abordé, nous, du Conseil des Montagnais de Betsiamites, on a déjà questionné le promoteur concernant ses choix méthodologiques pour évaluer les effets cumulatifs, et on n'y reviendra pas.

2460 On a discuté, entre autres, on a remis en question ce que d'autres ont déjà soulevé, la période de temps couverte par l'évaluation et le cadre spatial, notamment, mais on reviendra pas à ces questions-là, j'ai deux (2) ou trois (3) petites questions plutôt que j'aimerais poser au promoteur, et qui concernent toujours les effets cumulatifs.

2465 Selon le promoteur, le grand brochet du lac Patrick aura des teneurs en mercure semblables à ceux du réservoir du Grand Détour. C'est à la page 6.53 de l'étude d'impact. Donc il y a des impacts sur le grand brochet, une augmentation des teneurs en mercure.

2470 D'autre part, dans le lac Patrick, et c'est une information qui provient de l'étude sur les effets cumulatifs, dans le lac Patrick, il est mentionné que la baisse du niveau d'eau va causer une diminution des habitats de fraie et d'élevage du grand brochet, mais que cet impact ne s'ajoute à aucun autre.

Est-ce que le promoteur pourrait m'expliquer s'il y a pas une contradiction là.

2475 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Arnaud.

2480 **PAR Mme LOUISE ÉMOND:**

2485 Madame la Présidente, peut-être pour éclaircir un peu le sens de cette dernière phrase, les impacts ne s'ajoutent à aucun autre, c'est-à-dire que la méthode d'évaluation des effets cumulatifs nous demande de prendre en compte l'effet du projet sur une des composantes, l'effet du projet jumelé à d'autres projets, activités ou autres éléments qui sont susceptibles de modifier ou d'avoir un impact sur cette même composante.

2490 Donc, c'est dans ce sens-là qu'on dit que l'effet ou l'évaluation des impacts du projet sur une composante ne s'ajoutent à d'autres activités ou à d'autres modifications qui proviendraient d'autres sources que celles du projet.

PAR M. DENIS BRASSARD:

J'ai de la misère à comprendre.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2495

Oui. J'aimerais, oui, que vous expliquiez un peu plus.

2500

Parce que quand vous dites, d'autres éléments du projet, vous prenez une entité de territoire et finalement, vous regardez pas dans son ensemble si une entité est autonome, comme le grand brochet quelque part, si ça ça va et il y a un problème ailleurs, ça veut pas dire que dans son ensemble, le projet a pas un impact cumulatif par rapport au brochet.

J'aimerais avoir plus de précisions.

2505

PAR Mme LOUISE ÉMOND:

Oui, d'accord. Si vous voulez, j'ai un ordinogramme qui décrit un peu la méthode, je pourrais peut-être vous le présenter.

2510

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui, s'il vous plaît.

2515

PAR Mme LOUISE ÉMOND:

Donc la démarche qu'on a utilisée est la suivante, c'est celle qui est conseillée dans le Guide du praticien de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, donc pour les fins de la retranscription, il s'agit de l'acétate LE-3-1.

2520

Donc pour les différentes composantes, on a identifié les différentes limites spatiales et temporelles auxquelles on a fait référence un peu plus tôt dans la séance.

2525

Pour chacun des enjeux ou des composantes valorisées de l'écosystème, pour reprendre le vocabulaire qui est propre à l'Agence canadienne, donc pour chacune des composantes de l'environnement ou des enjeux, donc dans ce cas-ci, il s'agit du poisson, de l'utilisation récréotouristique, de l'utilisation aussi qui est faite par les communautés autochtones et par les communautés allochtones.

2530

Comme je l'ai aussi précisé un peu plus tôt, donc pour chacune des composantes dans l'étude, on a effectué une description de l'état actuel, mais bien aussi de la tendance évolutive de chacune des composantes de l'environnement.

2535

Pour chacune de ces quatre (4) composantes, on a par la suite effectué donc l'effet du projet mais aussi examiné l'effet des autres projets ou des autres activités qui étaient prévues à l'intérieur de l'horizon d'une dizaine d'années.

Donc dans le cas qui nous occupe, les autres activités qui ont été considérées sont l'exploitation des aménagements hydroélectriques de la société industrielle Alcan, les projets de

2540 dérivation auxquels on a aussi fait référence. La pression de pêche, c'est-à-dire l'utilisation qui est faite des ressources dans les rivières qui nous occupaient. Les différentes activités récréotouristiques à l'intérieur du corridor de la rivière. Et finalement, l'exploitation forestière, tant la coupe proprement dite que le développement aussi d'infrastructures routières.

2545 Donc peut-être pour revenir de façon plus explicite à la question, donc on a examiné l'effet du mercure dans la chair des poissons; la situation est la suivante, donc pour ce qui est du secteur de la rivière Manouane, l'augmentation des teneurs et les réductions qui sont associées à travers la consommation de poisson sont relativement faibles à négligeables.

2550 C'est-à-dire qu'au-delà, en avant du kilomètre 68 de la rivière, ces mêmes restrictions là seront, à peu de chose près, inchangées. Donc les risques qui sont aussi associés à la santé et à la consommation de poisson demeurent de faibles à négligeables, et ce au plan régional, puisqu'à l'intérieur des bassins considérés, soit celui de la Manouane et de la Betsiamites, les effets seront de faible envergure.

2555 Maintenant dans le secteur du futur réservoir, on a signalé une augmentation des teneurs en mercure et une réduction aussi des consommations de poisson suggérées. Cependant, cet effet se fera sentir disons jusqu'à peut-être un horizon d'une quinzaine à une vingtaine d'années, donc c'est à moyen terme.

2560 Les poissons ou les teneurs en mercure, je devrais plutôt dire, retourneront aux teneurs qu'on observe actuellement.

2565 Et dans le secteur de la rivière aux Hirondelles et des canaux de dérivation, l'augmentation des teneurs sera aussi de faible à négligeable, n'altérant pas en ce sens-là la qualité du poisson, les espèces qui sont d'ailleurs le plus sensibles, on pense entre autres au grand brochet et au grand corégone, les teneurs demeureront dans des plages qui sont reconnues comme étant de faibles à négligeables.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2570 Est-ce que ça répond à votre question?

PAR M. DENIS BRASSARD:

2575 Non, vraiment pas.

Quinze (15) à vingt (20) ans, des teneurs faibles à négligeables avant de revenir à des conditions actuelles, pour moi, c'est pas faible à négligeable.

2580 À la page 6.53, c'est marqué :

“Dans le cas du lac Patrick, de la rivière aux Hirondelles et des canaux de dérivation, on prévoit que les teneurs en mercure seront identiques à celles qu'on observe chez les poissons du réservoir du Grand Détour.”

2585

Ça veut dire que ça va prendre de quinze (15) à vingt (20) ans avant que le brochet revienne à des teneurs actuelles dans le lac Patrick et la rivière aux Hirondelles. Ça, c'est un premier impact.

2590

Mais moi, ce qui m'intéresse, c'est de savoir comment on peut en arriver, dans l'évaluation des effets cumulatifs, à dire que la baisse du niveau du lac Patrick, qui va causer une destruction des habitats de fraie et d'élevage, est le seul impact, alors qu'il y a la question du mercure qui s'ajoute.

2595

Pourquoi ça a pas été indiqué à ce moment-là.

PAR Mme LOUISE ÉMOND:

2600

Madame la Présidente, je pense qu'il faut signaler que le mercure ne rend pas les poissons malades; que déjà, des teneurs au-delà du guide de consommation des espèces sportives sont déjà observées en conditions naturelles.

2605

Donc il s'agit pas d'un élément qui va s'accumuler ou qui est susceptible d'avoir un impact sur la fraie des différentes espèces.

Donc on a évalué cet impact-là en conséquence.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2610

Donc, vous considérez pas que c'est un impact cumulatif, c'est ça?

PAR Mme LOUISE ÉMOND:

2615

C'est bien ça.

PAR M. DENIS BRASSARD:

2620

Ma deuxième question, j'aimerais savoir si le promoteur a effectué une collecte de données auprès des Innus de Betsiamites, les Montagnais de Betsiamites, qui devaient ou qui ont permis de documenter les effets cumulatifs sur l'utilisation du territoire.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2625

Est-ce que ça aurait été fait, monsieur Arnaud?

PAR Mme LOUISE ÉMOND:

2630 Oui, madame la Présidente. C'est-à-dire qu'on a consulté la communauté de Betsiamites afin aussi de documenter les différents projets prioritaires, vous en avez d'ailleurs discuté lors de la présence de monsieur Picard hier soir, on voulait s'assurer avec les représentants de la communauté s'ils avaient des projets, des activités prévues à l'intérieur de la zone d'étude. Donc à ce titre-là, ils ont été consultés.

2635 Au cours aussi des différentes tables d'information, la question des effets cumulatifs a été abordée. Les résultats ont été présentés.

2640 Et comme je le signalais tout à l'heure, la question de l'utilisation du territoire, tant par les communautés de Mashteuiatsh que de Betsiamites, a aussi fait l'objet d'une évaluation des effets cumulatifs.

PAR M. DENIS BRASSARD:

2645 Je parlais plus précisément des activités traditionnelles de chasse, de pêche, de piégeage, dans la zone des travaux, la baie des Hirondelles et ailleurs.

Est-ce qu'il y a eu des questions spécifiques posées aux utilisateurs, en vue de documenter les effets cumulatifs?

2650 **PAR Mme LOUISE ÉMOND:**

2655 À travers le processus d'évaluation des impacts, des rencontres ont eu lieu avec les différents détenteurs de lots de piégeage, et la contrepartie des effets cumulatifs a aussi été prise en compte dans l'évaluation qu'on en a réalisée.

PAR M. DENIS BRASSARD:

2660 Alors ça voudrait dire qu'ils ont examiné les activités de dix (10) ans passés et de dix (10) ans à venir?

PAR Mme LOUISE ÉMOND:

2665 C'est effectivement la plage, l'horizon temps qu'on s'était fixé pour la réalisation des études.

PAR M. DENIS BRASSARD:

2670 Madame la Présidente, j'ai le questionnaire, c'est dans le complément du rapport d'avant-projet, les réponses aux questions du ministère de l'Environnement du Québec, c'est en réponse à la question 81, 82 plutôt, grille d'entrevue, pages 105-106-107-108.

2675 À la question numéro 8 : Habituellement, depuis cinq (5) années, quand allez-vous sur votre terrain et quelles espèces exploitez-vous? Question 13 : Pourriez-vous décrire sur la carte quels sont, au cours des cinq (5) dernières années, les trajets que vous avez parcourus? Question 16 : Pouvez-vous indiquer les aires d'exploitation que vous avez fréquentées au cours des cinq (5) dernières années? Question 20 : Est-ce qu'il y a eu des feux de forêt sur votre terrain depuis dix (10) ans. C'est la seule, des feux de forêt.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2680 Monsieur Arnaud.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

2685 Alors madame la Présidente, je pense que dans le processus de consultation qu'on avait fait, on avait convenu qu'on appelait la mémoire des gens pour les cinq (5) dernières années.

2690 Donc l'étude d'impacts cumulatifs porte sur dix (10) ans, mais dans le processus d'entrevues, on remontait dans la mémoire des gens jusqu'à cinq (5) ans en arrière.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2695 Dans les tableaux sur les prises pour la fourrure, il y a une annexe sur ça, ça remonte à quelle année? Je pense que vous avez 96 et l'autre, c'était quelle année?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

2700 On va regarder.

2700 78 à 88, à 98. Ça, c'est pour les informations sur les prises sur la fourrure.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2705 Et ces informations-là, vous les avez eues au cours d'entrevues ou si c'est des données...

2710 **PAR Mme LOUISE ÉMOND:**

Ces informations-là proviennent du ministère de l'Environnement et de la Faune, dans les années soixante-dix, c'était l'appellation.

2715 Et aussi d'études antérieures et d'enquêtes, d'entrevues qui ont été réalisées avec des représentants des communautés touchées.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2720 Merci.

PAR M. DENIS BRASSARD:

2725 Alors il manque des informations, sans compter qu'hier, on a apporté des cartes qui démontraient que même pour les cinq (5) dernières années, il y avait des activités qui avaient pas été documentées.

Alors il y a des problèmes, à mon avis. C'est tout.

2730 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

2735 Monsieur Burcombe, est-ce que vous serez là ce soir? Parce que vous êtes le prochain en liste, mais on aurait des questions à poser à monsieur Blais qui est en lien téléphonique.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

2740 Madame la Présidente, suite à l'information fournie par Hydro-Québec sur les exportations–importations, on a une question particulière sur ça, et je vais laisser à monsieur Ruelland de faire ça, si possible, cet après-midi.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2745 D'accord.

2750

QUESTIONS DE LA COMMISSION

2755 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Blais, vous êtes là?

PAR M. SIMON BLAIS:

2760

Oui, madame la Présidente, je suis en ligne.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2765

J'aimerais d'abord faire préciser par le promoteur, dans le tableau 3 du document PR.5, le document des réponses complémentaires, vous donnez la réduction, la largeur utile des zones de fraie à la fin de l'hiver, mais vous ne donnez pas les espèces de poissons visées par cette réduction.

2770

Est-ce que c'est possible d'avoir, au point kilométrique indiqué, quelles sont les espèces qui seraient affectées?

PAR M. SIMON BLAIS:

2775

De quel document vous parlez, madame la Présidente?

PAR LA PRÉSIDENTE:

2780

Oui, je parle au promoteur, je pense que c'est un point que vous aviez soulevé d'ailleurs.

PAR M. SIMON BLAIS:

Oui, OK.

2785

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce que vous avez eu une réponse dans les réponses au fédéral?

PAR M. SIMON BLAIS:

2790

Juste peut-être me répéter, parce que votre identification des documents, c'est quoi le titre exact du document?

2795

PAR LA PRÉSIDENTE:

Le tableau, c'est "Réduction de la largeur utile des zones de fraie à la fin de l'hiver".

2800 **PAR M. SIMON BLAIS:**

Oui, OK. Donc si mon souvenir est bon, on avait demandé de regarder plus en détail s'il y avait pas justement de la perte hivernale pour les frayères à ouananiche, dans le cas de la rivière Manouane.

2805

Et puis les réponses que j'ai eues là-dessus, c'est que finalement, avec l'action des glaces, il y aurait plus, avec les tests qu'Hydro-Québec je crois a réalisés sous la glace, il y aurait plus que trois mille mètres carrés (3000 m²) au départ peut-être de frayères qui seraient altérées, mais peut-être plus proche de cinq mille mètres carrés (5000 m²). Donc ça a été une réponse qui a été fournie.

2810

Et puis semble-t-il qu'ils vont compenser, bien, pas compenser, mais plutôt s'organiser pour que toute cette superficie-là soit remplacée. Autrement dit, le chenal sera adapté, le matériel granulaire sera remis dans le chenal, ils vont s'assurer, avec des épis ou avec des déflecteurs, de concentrer le courant pour avoir des vitesses, des profondeurs adéquates pour la reproduction de la ouananiche.

2815

Est-ce que c'est bien ça que vous parlez, madame la Présidente?

2820 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui, c'est ça.

PAR M. SIMON BLAIS:

2825

OK, je vais essayer de retrouver la question mais en somme, c'est pas mal la réponse que j'ai eue à ce niveau-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2830

Monsieur Arnaud, est-ce qu'il y a des précisions à apporter?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

2835

Est-ce que vous pouvez reformuler la question?

PAR LA PRÉSIDENTE:

2840

Au tableau, on voulait savoir finalement, quand vous donnez la réduction des largeurs utiles, c'est pas indiqué pour quelle espèce.

PAR M. SIMON BLAIS:

2845

OK, oui, oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2850

Est-ce que c'est seulement pour la ouananiche, est-ce que c'est pour d'autres espèces.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

2855

C'est pour la ouananiche.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2860

Monsieur Blais, on a regardé je pense la préservation ou on a examiné, Hydro-Québec a examiné des mesures d'atténuation en ce qui a trait à la ouananiche et aussi partiellement en ce qui a trait au touladi.

Pour vous, est-ce que vous considérez qu'il y a d'autres espèces qui devraient être regardées?

2865

PAR M. SIMON BLAIS:

Pour la compensation, vous voulez dire?

PAR LA PRÉSIDENTE:

2870

Oui, pour la compensation.

PAR M. SIMON BLAIS:

2875

OK. Donc il y a un segment de la rivière Manouane qui est peut-être un peu plus rapide, qui se situe en amont du lac Duhamel, et c'est un assez court tronçon, les kilomètres 62 – je vais essayer de retrouver ma question, mais l'ensemble de la question, c'était que l'omble de fontaine était vraiment rare et peu abondante dans la rivière Manouane, si on la regarde d'un point de vue macro, et ce qui est compréhensible aussi par la présence d'espèces compétitrices, comme le promoteur l'a indiqué, comme le brochet et le doré.

2880

Mais dans ce secteur-là, la navigation est pratiquement pas possible, les courants sont rapides, les profondeurs sont quand même assez réduites. C'est pas un habitat qui est préférentiel pour le brochet, et le doré et la ouananiche ne peuvent pas se rendre dans ce secteur-là, à cause d'un seuil infranchissable; donc ils sont confinés en aval de ce secteur-là.

2885

2890 Donc nous, on a posé la question, est-ce qu'il y a pas lieu de vérifier s'il y avait de l'omble de fontaine un petit peu plus abondante dans ce secteur-là, qui est moins propice pour le grand brochet. Donc la réponse du promoteur, ça a été d'aller vérifier l'été prochain, et advenant le cas où est-ce que l'omble de fontaine serait plus abondante que caractérisée, les pertes vont être évaluées et compensées, à ce niveau-là.

2895 Parce qu'il y a le ruisseau Naya, qui est un tributaire du Lac-à-Paul, qui se jette dans ce tronçon de rivière là, et puis il y a une frayère d'omble de fontaine confirmée dans ce ruisseau-là, plus en amont, si on veut, près du Lac-à-Paul.

2900 Donc d'emblée, on pourrait penser qu'il y a des ombles de fontaine qui dévalent jusque dans la rivière Manouane, par ce ruisseau-là, et que si les conditions sont moins propices au grand brochet, ça pourrait être un site qui serait favorable pour une population d'ombles de fontaine, bien que cette espèce-là est pas pêchée, selon les dires du promoteur et des pourvoyeurs, dans la rivière Manouane en tant que telle.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2905 Merci.

Monsieur Arnaud.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

2910 Monsieur Tessier va ajouter quelque chose.

PAR M. CLAUDE TESSIER:

2915 Bon, je pense que monsieur Blais a assez bien résumé notre position, dans le fond.

2920 Il est vrai que l'omble de fontaine, c'est pas une espèce qui est présente en grande quantité dans la rivière, c'est une espèce qui peut être présente dans certains tributaires, et puis peut se retrouver dans la rivière Manouane par dévalaison, mais malheureusement, pour cette espèce-là, la présence du brochet, du doré, de gros prédateurs, empêche cette espèce-là de s'implanter ou d'être présente.

2925 Alors on peut retrouver certains spécimens, mais en particulier dans le secteur dont parle monsieur Blais, donc en amont de la pourvoirie du lac Duhamel, ce secteur-là, actuellement, est utilisé parfois par la pourvoirie Boréal, pour la pêche au grand brochet, donc c'est deux (2) espèces qui sont pas très amies ensemble.

2930 Mais pour répondre à la question de Pêches et Océans Canada, on a quand même accepté de vérifier la validité de nos hypothèses sur l'omble de fontaine, pour l'été prochain.

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord, merci.

2935 **PAR M. SIMON BLAIS:**

Madame la Présidente, les kilomètres 68 à 82, j'ai retrouvé ma question.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2940

D'accord, merci.

Monsieur Blais, vous avez aussi exprimé une réserve en ce sens qu'il y a des pertes d'habitats qui sont compensées par des aménagements ou par d'autres mesures comme l'installation d'incubateurs.

2945

Alors il y a deux (2) points ici, vous semblez dire que finalement, c'est peut-être pas la première chose qui devrait être faite, d'accepter qu'il y ait des pertes d'habitats et de compenser, parce qu'il y a des efforts considérables qui ont été faits d'abord par différents intervenants pour redresser les populations de poissons, entre autres l'ensemencement de la ouananiche.

2950

Alors j'aimerais avoir un peu votre réaction à ça.

Et le deuxième point, c'est que vous dites que finalement, c'est pas nécessairement l'installation d'incubateurs, entre autres, qui va assurer le succès, mais plutôt regarder au niveau de la rareté des aires d'engraissement, regarder d'autres facteurs qui pourraient influencer finalement le succès de réaménagements.

2955

PAR M. SIMON BLAIS:

2960

OK. Si je comprends bien votre question, c'est par rapport aux aménagements pour la ouananiche dans la rivière Manouane. C'est ça?

PAR LA PRÉSIDENTE:

2965

Oui.

PAR M. SIMON BLAIS:

2970

OK. Donc j'ai demandé une justification pour les incubateurs à courant ascendant ou aux incubateurs que le promoteur se propose d'installer sur le cours de la rivière Manouane, puisque de un, les superficies de frayères vont en théorie être conservées et gardées intègres, que le problème comme mentionné par le promoteur, c'est le manque d'aires d'engraissement.

2975 Comme le lac Duhamel, c'est pas un lac qui est le plus propice, et puis sur le cours de la rivière en tant que tel, il manque vraiment de grandes superficies lacustres, comme le lac Saint-Jean par exemple, qui pourrait être un exemple si on veut de grandes superficies lacustres, pour l'engraissement de cette espèce-là.

2980 Donc il semble que ce soit ça qui soit limitant.

Moi, je demandais à savoir dans quelle mesure on pouvait compenser pour des pertes, en rajoutant un facteur qui est pas nécessairement limitant.

2985 Mais la réponse que nous avons obtenue, c'est que c'est un facteur de bonification au projet, en ce sens qu'en aidant la population locale, si on veut, en amenant un certain nombre de nouveaux juvéniles dans le système, qui est pas rempli à sa pleine capacité, on peut aider à retourner à des populations peut-être plus abondantes plus rapidement.

2990 C'est pas une mesure qui est permanente, c'est pas une mesure qui est physiquement autosuffisante. Et c'est pour ça que je demandais des précisions là-dessus.

Et puis la réponse, c'est plus une mesure de bonification au projet, plus qu'une mesure de compensation pour des pertes qui ont été occasionnées.

2995

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Arnaud, avez-vous quelque chose à ajouter?

3000 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Je confirme ce que dit monsieur, effectivement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3005

D'accord.

Pour vous, monsieur Blais, par votre expérience, quel a été le taux de succès que vous avez pu observer quand on fait comme ça des aménagements ou des réaménagements de frayères?

3010

PAR M. SIMON BLAIS:

Pour les frayères, ça dépend, comme je disais hier soir, ça dépend de l'espèce aussi.

3015

J'ai demandé un peu à mes collègues aujourd'hui. La valeur, on peut pas apporter une valeur exacte et hors de tout doute parce que ça dépend de l'espèce aussi, de l'effort qu'on met pour que l'aménagement soit fonctionnel.

3020 Habituellement, c'est plus de cinquante pour cent (50 %) dans ce qu'on demande comme compensation et suivi, d'efficacité. Il y en a que c'est zéro (0), il y en a que c'est près de cent pour cent (100 %).

3025 Donc je dirais peut-être, je dirais en haut de cinquante pour cent (50 %) du temps, on a des résultats intéressants, peut-être autour de soixante-soixante-dix pour cent (60 %-70 %), mais dépendamment de l'espèce.

3030 Comme on parlait hier, il y a des espèces qui sont plus faciles à accommoder. Dans le cas de la ouananiche, on n'a pas beaucoup d'expérience de notre côté d'aménagements compensatoires et de suivi, à ce niveau-là, mais je sais que les incubateurs, c'est des structures qui sont quand même, quand elles sont bien installées, qu'on trouve le moyen que le tout résiste au courant, et puis qu'il y ait pas de problème majeur d'ensablement ou d'étouffement des œufs et tout ça.

3035 C'est des mesures qui peuvent donner un bon coup de main à remettre des populations sur pied, si on prend la génétique de l'endroit, c'est-à-dire les géniteurs de l'endroit qu'on va frayer artificiellement. Et on va mettre la progéniture, si on veut, les œufs dans la rivière, donc on change pas la génétique des populations. On donne peut-être un coup de main.

3040 Le succès de ces boîtes-là, quand elles sont bien installées, ça peut être supérieur au succès naturel, si on veut, pour le nombre de géniteurs qu'on va emprunter à la rivière, là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3045 D'accord, merci.

Un dernier point, il y a une stratégie relative aux pêches autochtones, je sais pas si vous avez un document spécifique sur ça, qui indique les différents besoins de pêche à des fins alimentaires, sociales et rituelles pour les Autochtones, est-ce qu'il y aurait une publication?

3050 Monsieur Arnaud, est-ce que vous avez ce document-là? Sinon, est-ce que, monsieur Blais, vous auriez ce document-là et pourrions-nous l'obtenir?

PAR M. SIMON BLAIS:

3055 Moi, de mon côté, madame la Présidente, je n'ai pas ce document. Je serais intéressé certainement à l'avoir, s'il y avait une possibilité.

3060 Mais je n'ai pas ce document en ma possession.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3065 Alors c'est un document qui a été mentionné dans l'étude d'avant-projet, PR.3, page 7.18. C'est possiblement le Conseil de bande qui l'a mais, semble-t-il, c'est un document qui a été préparé par le Conseil de bande de Betsiamites et Pêches et Océans Canada.

PAR M. SIMON BLAIS:

3070 OK. Je vais essayer, de mon côté, je vais prendre des informations sur ce document-là.

À la page 7.18 de l'étude d'avant-projet, vous avez dit? Ce document-là est cité à cette page-là?

PAR LA PRÉSIDENTE:

3075 Oui, il est cité à la page 7.18. Alors je sais pas qui de vous deux (2), monsieur Arnaud ou monsieur Blais, pour en parler dans l'étude d'impact, il doit exister en quelque part.

Vous allez vérifier, monsieur Blais?

3080

PAR M. SIMON BLAIS:

Oui, de mon côté, je vais regarder. Je l'ai pas sur ma table de travail actuellement, c'est pas un document avec lequel j'ai travaillé à date, où est-ce que je suis rendu dans mon analyse.

3085

Je vais le chercher et je vais vous redonner des nouvelles. Pour la Commission, est-ce qu'il y a des séances demain, est-ce que vous avez des séances demain?

PAR LA PRÉSIDENTE:

3090

Non, on termine ce soir.

PAR M. SIMON BLAIS:

3095 OK. Donc la procédure, à ce moment-là, je vais vous communiquer, je communique avec monsieur Durand?

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui, c'est bien ça.

3100

Merci beaucoup, monsieur Blais.

PAR M. SIMON BLAIS:

3105

Ça me fait plaisir.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Au revoir.

3110

JACQUES RUELLAND

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors on va poursuivre.

3120

Monsieur Burcombe, vous aviez indiqué tout à l'heure que c'était monsieur Ruelland qui poserait des questions sur le document que nous venons de recevoir du promoteur, le DA.26, c'est bien ça?

Pourriez-vous venir, s'il vous plaît, monsieur Ruelland.

PAR M. JACQUES RUELLAND:

3130

Madame la Présidente, je vais essayer d'être très bref, je veux simplement obtenir des clarifications sur deux (2) sujets, sur les informations demandées hier, soit l'Alcan et importations-exportations.

Je voudrais savoir d'abord si le ministère des Ressources naturelles et le promoteur peuvent confirmer que la réduction des redevances globales annuelles dont bénéficierait l'Alcan, si le projet se réalisait tel que prévu, serait d'environ un million de dollars (1 M\$) par année, pendant quatre-vingt-dix-neuf (99) ans.

3135

PAR LA PRÉSIDENTE:

Première question! On va demander une réponse.

3140

Monsieur Nazon.

PAR M. PHILIPPE NAZON:

3145

Oui, madame la Présidente, je sais pas comment monsieur Ruelland a trouvé ce chiffre-là, pour la raison qui est la suivante, c'est que le taux de redevances statutaires et contractuelles est indexé.

Alors s'il projette sur quatre-vingt-dix-neuf (99) ans, je vois pas comment il a pu trouver ce chiffre d'un million (1 M\$). Parce que c'est indexé à l'IPC, donc de Statistiques Canada.

3150

Alors je pourrais pas confirmer.

PAR M. JACQUES RUELLAND:

3155 C'est un minimum, c'est trois cents le kilowattheure (3 ¢/kWh) par trois cent soixante gigawattheures (360 GWh); si on fait une multiplication, on arrive autour d'un million de dollars (1 M\$) par année. Je sais pas si l'Hydro a fait des vérifications, c'est le minimum.

3160 L'indexation, et si on actualise le montant sur cent (100) ans, ça fait des chiffres relativement faramineux.

Est-ce qu'il y aurait pas lieu, j'ai pas besoin de chiffres maintenant, mais je crois que ce serait important qu'on ait de l'information relativement rapidement sur la valeur actualisée de cette réduction de contribution de l'Alcan aux redevances.

3165

PAR LA PRÉSIDENTE:

3170 Pourriez-vous nous la fournir, monsieur Nazon? Je sais que c'est dans la loi, que c'est tout indiqué, comment c'est calculé, mais j'aimerais avoir une réponse officielle de votre ministère, s'il vous plaît.

PAR M. PHILIPPE NAZON:

3175 Pas de doute, madame la Présidente, on va vous la fournir.

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord, merci.

3180

PAR M. JACQUES RUELLAND:

3185 Alors deuxième question, on a parlé hier – peut-être juste avant les exportations-importations, il y a un autre volet qui est celui, on mentionnait hier qu'Hydro a vendu, selon le rapport annuel de l'an 2000, DA.8, cent quatre-vingt-dix térawattheures (190 TWh), cent quatre-vingt-onze térawattheures (191 TWh), ma question au promoteur, c'était de savoir si c'est la capacité de vente du promoteur.

3190

Hier, on n'avait pas la réponse, je sais pas si on l'a aujourd'hui. On a consommé, on a vendu, consommé, on a vendu cent quatre-vingt-dix zéro quatre-vingt térawattheures (190,080 TWh).

3195 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Arnaud.

3200 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

J'ai expliqué hier que c'était vraisemblablement pas la capacité de vente d'Hydro-Québec, parce qu'il y avait une portion de ce cent quatre-vingt-dix térawattheures (190 TWh) qui était exécutée intégralement sur le marché américain, achat-vente.

3205 Est-ce qu'il y a une autre question?

PAR M. JACQUES RUELLAND:

Je comprends pas la réponse.

3210

Est-ce que c'est des achats aux États-Unis et revendus aux États-Unis?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

3215 J'ai expliqué, madame la Présidente, que dans le cent quatre-vingt-dix térawattheures (190 TWh), il y avait une portion qui a été constituée des activités de notre filiale américaine qui achetait et vendait sur les marchés américains, sans passer par le Québec.

On en a parlé hier, les électrons qui ne viennent pas du Québec.

3220

PAR M. JACQUES RUELLAND:

Alors quelle est la capacité de vente, à partir des installations, incluant Churchill Falls, en kilowattheure?

3225

PAR M. RICHARD PRIMEAU:

Tel qu'indiqué au plan stratégique, à la page 36, le total des approvisionnements d'Hydro-Québec, pour l'année 1999, se chiffrait à cent quatre-vingt-huit térawattheures (188 TWh).

3230

PAR M. JACQUES RUELLAND:

Incluant Churchill Falls?

3235

PAR M. RICHARD PRIMEAU :

Incluant les achats d'électricité faits auprès de la compagnie CFLCo.

3240 **PAR M. JACQUES RUELLAND:**

C'est bien, merci.

3245 Maintenant, le document DA.26 qui a été déposé et tiré semble-t-il du site de l'Office national de l'énergie, les chiffres ne correspondent pas à ceux du rapport annuel, l'an 2000.

Alors j'aimerais avoir les commentaires du promoteur sur les importations et les exportations pour les trois (3) années, 98-99-2000.

3250 Et j'avais aussi demandé au ministère des Ressources naturelles de nous mettre à jour les achats en provenance de l'extérieur du Québec, qu'on retrouve dans le tableau que j'ai mentionné hier, je me souviens plus de la page.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3255

On va commencer d'abord par monsieur Arnaud.

Bon, semble-t-il, il y a des différences entre les données. Est-ce qu'on pourrait apporter des corrections, s'il vous plaît.

3260

PAR M. RICHARD PRIMEAU:

3265 Les données, madame la Présidente, sont exactes, elles sont tirées du site de l'Office national de l'énergie. Les données du rapport annuel sont également exactes. Et ceci s'explique de façon très simple.

Les données qui émanent de l'Office nationale de l'énergie sont les transactions transfrontalières, donc qui sont régies par licences.

3270 Comme l'a expliqué monsieur Arnaud, il y a certaines transactions, achat-revente, à l'extérieur de la frontière, aux États-Unis même, d'une part.

3275 Deuxièmement, il y a aussi des transactions hors frontières canadiennes, Hydro-Québec a des transactions avec les réseaux voisins, Ontario, du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard, et de la Nouvelle-Écosse.

Donc il est évident qu'il est impossible de réconcilier en tout en comparant les chiffres de l'ONE et du rapport annuel.

3280 **PAR M. JACQUES RUELLAND:**

Donc est-ce que quand on parle d'exportations à l'an 2000, à dix-neuf sept soixante et un (19 761 M kWh), est-ce que ça inclut aussi des exportations vers les provinces canadiennes?

3285 **PAR M. RICHARD PRIMEAU:**

Oui, madame la Présidente.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3290

Merci.

PAR M. JACQUES RUELLAND:

3295

Donc pour savoir qu'est-ce qui a été transité à l'extérieur du Québec, on a simplement à soustraire, puisqu'on a les volets ventes à long terme je présume, le trente mille quatre soixante-dix-neuf (30 479 M kWh) du dix-neuf sept cent soixante et un (19 761 M kWh), les ventes à court terme, trente quatre cent soixante-dix-neuf (30 479 M kWh) en l'an 2000, exportations dix-neuf sept cent soixante et un (19 761 M kWh), ça nous donnerait la quantité qui a été échangée dans la marché américain?

3300

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Arnaud.

3305

PAR M. RICHARD PRIMEAU:

C'est là, madame la Présidente, que l'information devient, obtient une valeur commerciale.

3310

Vous voyez, on n'est pas capable de déduire certaines données dans les transactions. Et vous voyez, justement, c'est une très belle démonstration de la valeur commerciale que vous pouvez trouver dans certains rapports.

3315

PAR M. JACQUES RUELLAND:

Est-ce qu'on peut savoir quel est le lien entre la valeur commerciale de l'information et le volume des ventes.

3320

Je demande pas le prix des transactions, le prix moyen des transactions, le volume.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce qu'on peut savoir le volume, la valeur commerciale du volume?

3325

PAR M. RICHARD PRIMEAU:

La valeur commerciale du volume apparaît...

3330 **PAR M. JACQUES RUELLAND:**

Ça, on en a parlé hier.

PAR M. RICHARD PRIMEAU:

3335

On en a parlé hier, je suis d'accord avec monsieur, mais si on indiquait, en noir sur blanc, la quantité d'énergie vendue, compte tenu de certains marchés, nous donnerions par exemple un signal sur l'état de nos réservoirs et nos surplus.

3340

Et automatiquement, nous aurions des signaux qui feraient en sorte, par exemple, que nos concurrents sur le marché pourraient décidément donner des signaux de prix qui pourraient influencer nos revenus d'entreprise sur les marchés.

Donc c'est pour ça qu'il est impossible de fermer la boucle par ce rapport.

3345

PAR M. JACQUES RUELLAND:

Madame la Présidente, deux (2) commentaires!

3350

D'abord, je vois pas le lien entre le niveau des réservoirs et des échanges à l'intérieur des États-Unis.

Deuxièmement, est-ce que la FERC dispose, est-ce que le promoteur, par sa filiale américaine, doit fournir l'information sur ses échanges commerciaux à la FERC.

3355

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui, s'il vous plaît.

3360

PAR M. RICHARD PRIMEAU:

Il faudrait que je procède à des vérifications à ce sujet.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3365

Pourriez-vous, s'il vous plaît.

PAR M. JACQUES RUELLAND:

3370 Merci.

Dernière chose, est-ce que le ministère des Ressources naturelles a mis à jour le tableau importations-exportations qui se termine en 98; est-ce que les années 99 et 2000 sont disponibles.

3375

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Nazon.

3380

PAR M. PHILIPPE NAZON:

Oui, madame la Présidente, je me suis adressé donc à la Direction de la politique et de la recherche, au ministère, qui est en charge du document de "L'énergie au Québec", et dans la prochaine édition, l'édition 2001, normalement l'information demandée par monsieur Ruelland devrait y paraître.

3385

Et ce qu'on m'a souligné, c'est que l'information sur le tableau 5.10, la source est Statistiques Canada, donc c'est de là que vient la compilation des données.

3390

Et pour la tableau 5.11, la source, c'est Hydro-Québec.

Donc pour le tableau 5.10, avec Statistiques Canada. Si monsieur Ruelland voudrait devancer la publication de l'édition 2001, il pourrait s'y référer. C'est ce qu'on m'a souligné hier soir.

3395

PAR M. JACQUES RUELLAND:

Madame la Présidente, il me semble que c'est au ministère à déposer l'information à la Commission, c'est pas à nous à faire la recherche.

3400

PAR M. PHILIPPE NAZON:

C'est ce que je viens de souligner, ça va paraître dans l'édition 2001. Donc je peux rien dire d'autre.

3405

PAR LA PRÉSIDENTE:

Et vous pouvez pas nous donner le scoop avant?

3410

PAR M. PHILIPPE NAZON:

Je peux peut-être m'en référer à la direction qui est en charge, et puis vous le faire parvenir.

3415 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui, s'il vous plaît, pourriez-vous vérifier.

3420 **PAR M. PHILIPPE NAZON:**

J'ai pas l'autorité dans ce domaine.

PAR M. JACQUES RUELLAND:

3425 Je vous remercie, madame.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3430 Hier, on a discuté longuement des coûts du projet, et finalement, on avait constaté que le coût du projet de cinquante-deux millions (52 M\$) était en fait un coût de soixante et onze point huit (71,8 M\$).

3435 On aimerait savoir si le prix de revient à la centrale, de trois cents (3 ¢/kWh) qu'on a présenté, est-ce que c'était pour un coût de cinquante-deux millions (52 M\$) ou est-ce que ce coût à la centrale, ce prix à la centrale, maintenant qu'on sait que le projet est de soixante-douze millions (72 M\$), est-ce qu'il reste le même.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

3440 Il reste le même. C'est pour soixante-douze point huit (72,8 M\$).

PAR LA PRÉSIDENTE:

3445 D'accord, merci.

Monsieur Dufour.

PAR LE COMMISSAIRE DUFOUR:

3450 Oui, merci, madame la Présidente.

3455 Évidemment, étant commissaire qui demeure au Saguenay et qui suit la scène environnementale depuis trente (30) ans, comme acteur, j'aimerais savoir si les projets de dérivation, y compris la Manouane, bien sûr, ces projets font en sorte que le projet l'Ashuapmushuan est abandonné définitivement chez Hydro-Québec.

Une question un peu délicate!

3460 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Non. Pas une question délicate, parce que je vais vous répondre très franchement que le projet aujourd'hui est rendu acceptable selon les trois (3) critères, et donc si un jour Hydro-Québec avait des prérogatives de regarder de nouveau sur l'Ashuapmushuan pour autre chose que la pêche, je pense qu'elle devrait remplir les trois (3) critères, et à ce moment-là, je pense que les utilisateurs et les gens de la région auraient amplement leur mot à dire.

Et ce serait une réalisation conjointe, si un jour elle se faisait, et pas une réalisation imposée.

3470

PAR LE COMMISSAIRE DUFOUR:

Merci.

3475 Mais j'aimerais quand même, j'ai posé une question sur l'abandon définitif, total.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Je dirais que non. Je dirais que non, je pense – mais disons que pour l'instant, c'est pas une priorité.

3480

PAR LE COMMISSAIRE DUFOUR:

Merci.

3485

PAR LA PRÉSIDENTE:

J'aurais deux (2) derniers points.

Il y a un programme régional de développement de la villégiature de la Côte-Nord, je sais pas si c'est la Société de la faune qui pourrait m'informer sur ça, ou si c'est madame Rhéaume, du ministère des Régions, il y a des plans d'eau qui disparaissent, est-ce que ça affecte ce programme régional de développement de la villégiature, le projet qui est à l'étude.

3490

3495 Est-ce que c'est monsieur Guérin qui pourrait répondre à cette question-là?

PAR M. GÉRALD GUÉRIN:

Pour ce que j'en sais des plans de développement, il me semble que c'est élaboré, on y participe au niveau consultatif, c'est le département du MRN, départemental, qui à mon avis élabore ces plans-là.

3500

J'ai malheureusement pas d'informations supplémentaires à ajouter.

3505 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Madame Rhéaume.

3510 **PAR LISON RHÉAUME :**

Effectivement, monsieur Guérin a raison quand il dit que c'est la responsabilité du ministère des Ressources naturelles, secteur Terre, d'élaborer ce genre de plan là, au niveau de la villégiature. Donc c'est à eux qu'il faudrait adresser la question.

3515 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors monsieur Nazon.

3520 **PAR M. PHILIPPE NAZON:**

Je suis pas un spécialiste, je suis en énergie, mais je peux m'informer auprès des collègues du secteur Terre et vous revenir avec l'information que vous recherchez.

3525 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui, s'il vous plaît. Merci.

3530 Une dernière question, c'est adressé à la Société de la faune, l'étude d'impact fait état que l'effort de chasse récréative consacrée au petit gibier a diminué de beaucoup, disons des années 89 à 98.

3535 Est-ce que vous pourriez m'expliquer qu'est-ce qui est arrivé sur le terrain, est-ce que c'est des pertes dans la ressource ou est-ce que c'est une baisse du taux de succès de chasse?

Est-ce que vous avez des éléments qui pourraient expliquer ce phénomène.

3540 **PAR M. GÉRALD GUÉRIN:**

Les secteurs où on a les données, c'est les secteurs structurés, c'est-à-dire sous forme de ZEC ou encore de pourvoiries.

3545 Dans ces territoires-là, on est en mesure d'avoir un suivi en fonction de la récolte et de la fréquentation.

Le secteur à l'étude est un secteur qui couvre principalement le grand territoire, et dans ce territoire-là, évidemment, on n'a pas de données de récolte ou de fréquentation.

3550 La tendance qui pourrait être perçue au niveau du petit gibier est une tendance qu'on pourrait considérer générale, qui s'applique autant pour les activités d'ensemble, au niveau de la récolte, au niveau de la chasse, et même de la pêche.

3555 Les raisons qui pourraient expliquer cette situation-là, malheureusement, on ne les connaît pas. Actuellement, il y a des efforts qui sont déployés pour relancer ces activités-là, ces efforts de prélèvement et de contact, et puis malheureusement, pour l'instant, on ne connaît pas vraiment les raisons qui pourraient expliquer ces baisses-là, d'une façon générale au niveau des activités de prélèvement ou toute autre activité associée à la faune en général.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3560 Merci, monsieur Guérin.

Alors on termine cette séance. Merci beaucoup de votre participation, et on reprend ce soir, à sept heures (7 h).

3565 _____

3570
SÉANCE AJOURNÉE AU 17 MAI 2001
À DIX-NEUF HEURES (19 H)

3575 _____

3580 Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la traduction fidèle et exacte de mes notes sténographiques.

FLORENCE BÉLIVEAU,
Sténotypiste officielle.

3585